

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 26 JUIN 2014

La séance est ouverte à 18 h 10, sous la présidence de M. Frédéric LACAS, Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

M. LE PRÉSIDENT.- Bonjour. Nous allons pouvoir commencer notre réunion dans cet amphithéâtre d'étudiants ; cela nous rappelle, pour certains, les bancs de la faculté, c'est une bonne chose, nous n'étions pas ici mais cela prouve que Béziers a des amphithéâtres et l'université, c'est une bonne chose. Nous allons faire l'appel. Monsieur CHOUKRI-TOURI, vous avez la parole

M. CHOUKRI-TOURI.- Bonsoir.

Gérard ABELLA : présent

Nourredine ABID : présent

Elie ABOUD : présent

Gérard ANGELI : présent

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL : présente

Guy ASSEMAT : présent

Bernard AURIOL : présent

Viviane BAUDE-TOUSSAINT : présente

Alain BIOLA : présent

Brice BLAZY : absent, représenté par Annie SCHMITT

Didier BRESSON : présent à partir de 19 h 10, représenté jusqu'à son arrivée en séance par Michel HERAIL

Henri CABANEL : présent

Adil CHOUKRI TOURI : présent

Guy COMBES : présent

Aimé COUQUET : présent

Benoît D'ABBADIE : présent

Nataly DARTIGUELONGUE : présente

Sandrine DAUGAS : absente, représentée par Luc ZENON

Ariane DESCALS-SOTO : présente

Caroline DESCHAMPS : présente

Odette DORIER : présente

Jacques DUPIN : présent

Jean-Michel DU PLAA : présent

Bénédicte FIRMIN : présente

Alberte FREY : présente

Jean-Paul GALONNIER : présent

Gérard GAUTIER : présent

Marie-Agnès GAZEL : présente

Claude GEISEN : présent

Robert GELY : présent

Marie GIMENO : absente, représentée par Bernard AURIOL

Jacques GRANIER : présent
 Dominique GUIFFREY : présente
 Michel HERAIL : présent
 Agnès JULLIAN : présente
 Frédéric LACAS : présent
 Jean-Pierre LAMBERT : présent
 Pascale LAUGÉ : présente
 Jean-Pierre MARC : présent
 Yvon MARTINEZ : présent
 Robert MENARD : présent
 Michèle MILLER : présente
 Michel MOULIN : présent
 Magali PALERMO : présente
 Daniel PAREDES : présent
 Claude PATIN : présent
 Perrine PELAEZ : présente
 Roselyne PESTEIL : présente
 Natalia PETITJEAN : présente
 Elisabeth PISSARRO : présente
 Christine PUECH : présente
 Jean-Claude RENAU : présent
 Pascal RESPLANDY : présent
 Alain ROMERO : présent
 Annie ROUGEOT : présente
 Philippe ROUGEOT : absent, représenté par Robert GELY
 Laurence RUL : présente
 Annie SCHMITT : présente
 Alain SENEGAS : présent
 Michel SUERE : absent, représenté par Jean-Paul GALONNIER
 Florence TAILLADE : absente
 Christophe THOMAS : présent
 Catherine VANDROY : absente, représentée par Daniel PAREDES
 Pierre VILLENEUVE : présent
 Luc ZENON : présent

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Je précise que Michel SUERE nous représente à Gênes pour défendre la ligne LGV qui passera par Béziers et défendre notre gare.

D'abord, nous allons remercier Benoît PRÉVOST, directeur du Centre universitaire, de nous recevoir au niveau du Conseil communautaire dans les locaux du Centre universitaire Du Guesclin de l'Université Paul Valéry Montpellier III. Cette séance du Conseil communautaire se tient dans ces locaux, dans un souci d'économie. Si les conditions d'organisation sont assez satisfaisantes, d'autres séances du Conseil pourraient avoir lieu dans le même amphithéâtre ; je crois que nous avons une convention qui nous permettrait de faire six réunions ici.

Ensuite, il y a des modifications de l'ordre du jour dans la mesure où des groupes politiques seront prochainement formés. Les délibérations n° 4 relative à la constitution des commissions et n° 5 relative au renouvellement des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux seront retirées de l'ordre du jour. Effectivement, si nous commençons à nommer des commissions et que nous soyons obligés de les défaire pour renommer d'autres commissions, cela va faire double emploi, ce serait donc dommage de

perdre du temps.

Par ailleurs, sur table, vous avez des documents :

- le calendrier des réunions du Conseil Communautaire du 2^{ème} semestre 2014
- l'exposé relatif à la détermination des taux de promotion qui a été finalisé à l'issue du Comité technique paritaire réuni le mardi 24 juin
- l'annexe relative à la délibération n° 19 sur la commission intercommunale des impôts directs
- un exposé supplémentaire relatif à la CLE du SAGE de l'Astien. Il convient de remplacer Bernard AURIOL qui, en tant que président du SMETA, ne peut simultanément représenter la CABM. Nous procéderons à ce remplacement pendant le Conseil.

Quelques informations diverses.

Il est prévu l'inauguration du nouveau giratoire de Mercorent qui aura lieu le vendredi 27 juin à 11 heures.

L'aire d'accueil des gens du voyage à Béziers ouvrira le 1^{er} juillet prochain. Par ailleurs, le 23 juin dernier, la Commission départementale a émis un avis favorable à la révision du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage. C'est quand même une bonne chose, puisque la force publique pourra intervenir si les gens du voyage squattent notre territoire sur des endroits où ils n'ont pas le droit d'aller.

Enfin, la 6^{ème} édition du Livre à la plage ouvrira ses portes à Valras-Plage le 1^{er} juillet prochain et s'achèvera le 31 août. Cette bibliothèque de plage propose 500 livres et des animations quotidiennes pour le bien-être des vacanciers.

Pour les absences, je rappelle que Michel SUERE a donné pouvoir à Jean-Paul GALONNIER qui présentera ses exposés.

La date de la prochaine séance du Conseil communautaire, ce sera le 24 juillet 2014. Si une commune est candidate à l'accueil de ce Conseil, il faudra qu'elle le signale. Sinon, nous essaierons de trouver un lieu.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nous allons pouvoir désigner le secrétaire de séance ; ce sera, comme d'habitude, M. Adil CHOUKRI TOURI.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MAI 2014

Nous devons d'abord approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 14 mai 2014. Y a-t-il des questions sur ce procès-verbal ? Pas de questions.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

Le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 14 mai 2014 est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 00 : Compte rendu des décisions du Président Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Je dois vous rendre compte des décisions du Président. Conformément

aux articles L 5211.10 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des délibérations du Conseil communautaire en date du 28 avril 2014 donnant délégation au Président pour une partie de ses attributions, je vous rends compte des décisions prises récemment. Vous les avez sur vos tables, je ne vais pas toutes les énumérer.

Monsieur PATIN, vous avez la parole.

M. PATIN.- J'ai simplement une question à la lecture des décisions. Il y a un montant qui m'a un peu intrigué ; c'est le montant sur la décision n° 75 qui porte sur la consultation pour la mise en place de rideaux de protection du bâtiment d'accueil du conservatoire de musique de Béziers : 33 697 € HT. Cela me paraît relativement élevé. Vous pourrez me donner la réponse la prochaine fois, ce n'est pas grave.

Mme DENIEUL-LEFORT.- Ce sont des rideaux de fer qui sont installés au niveau du conservatoire de musique.

M. PATIN.- D'accord. C'est l'installation des rideaux. Ce n'est pas la consultation.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est la consultation et la fourniture de rideaux de fer au conservatoire de musique de la Gayonne.

M. PATIN.- Merci de la précision.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est bien, votre observation prouve que certains lisent l'ensemble des décisions. Pas d'autres remarques.

Le Conseil communautaire prend acte de la délibération n° 00.

Procès verbal élection du 13ème Vice-Président.

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à la délibération n° 01 qui concerne la création d'un poste de Vice-Président supplémentaire membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Par délibération en date du 28 avril 2014, le Conseil communautaire a arrêté la composition du Bureau au Président, à 12 Vice-Présidents et à 2 conseillers communautaires délégués.

Afin d'assurer une meilleure représentation de l'ensemble des communes au sein du Bureau, il est proposé de porter de 12 à 13 le nombre de vice-présidents membres du Bureau, sachant que l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le nombre de vice-présidents ne peut être supérieur à 20 % de l'effectif total, soit 13 vice-présidents.

Le nombre de conseillers communautaires délégués reste inchangé.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- de fixer à 13 le nombre de vice-présidents de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ;

- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

- de procéder à l'élection du 13^{ème} Vice-Président, conformément à l'article 5211-2 du CGCT qui dispose que les modalités d'élection du Vice-Président sont celles applicables à l'élection du Président, à savoir au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Nous n'allons pas trop épiloguer. Y a-t-il une candidature ? Monsieur COUQUET, vous avez la parole.

M. COUQUET.- Monsieur le Président, ce qui est proposé est bien sûr réglementaire et administratif, il n'y a pas de problème. Par contre, si j'ai bien compris, c'est issu d'un protocole d'accord qui a été passé entre vous, Président de la Communauté d'Agglomération, et le Maire de Béziers. A ma connaissance, ce protocole d'accord, soit c'est simplement une feuille d'accord politique entre vous et le Maire de Béziers ; ou alors, si c'est un acte administratif, à ma connaissance il n'a pas été présenté ni dans l'assemblée communale, ni dans l'assemblée communautaire. Ce qui pose pour moi un petit problème. Ce qui fera que, sur la création de ce 13^{ème} poste, personnellement je m'abstiendrai. Ce n'est pas par rapport à la nomination, après, de la personne qui sera proposée. Mais, par contre, il me semble que, là-dessus, ce n'était pas qu'un problème de communication. Il y aurait eu intérêt à ce que le Conseil communautaire – je ne parle pas du Conseil municipal – ait pu débattre sur ce problème, d'autant plus que dans ce protocole d'accord, il y a la 4^{ème} proposition qui est illégale puisque, tel que c'est libellé, bien sûr cela ne donne pas l'impression que c'est un droit de veto, mais enfin c'est donner un droit de veto au Maire ; ce qui est complètement illégal. C'est pour cela que je comprends que ce protocole d'accord n'a pas été proposé dans les deux assemblées ; sinon ce serait devenu un acte administratif. Alors, voilà, c'est un peu embêtant qu'une fois de plus les assemblées soient tenues pour des assemblées qui ne sont pas au niveau d'autres qui prennent les décisions.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une décision. De toute façon, même quand il y a des décisions qui sont prises en Bureau, elles sont validées par l'assemblée communautaire. Là, il va être proposé un accord qu'il y a eu entre le Maire de la Ville de Béziers et le Président de la Communauté d'Agglomération dans un souci d'apaisement de la situation pour notre territoire ; c'est ce qui a été proposé. Mais cette proposition vous est soumise maintenant en Conseil communautaire. Nous allons voter, vous pouvez vous abstenir, et cela c'est tout à fait votre droit. Nous pouvons en débattre un petit peu maintenant si c'est nécessaire. Mais le but, c'est d'essayer de trouver des solutions pour faire avancer le territoire du Biterrois où chacun s'y retrouve. Voilà, c'était simplement cela, le but de cet accord.

M. COUQUET.- Pour faire avancer le Biterrois, il n'y a pas de problème, je pense que les 65 Élus sont sur cette même position. Par contre, cela n'empêche pas de respecter les règles. Là, une fois de plus, je le répète, ce droit de veto est illégal. Il est anormal que ce soit proposé de cette façon. Les maires n'ont pas de droit complémentaire par rapport aux conseillers communautaires. Alors je sais que je ne me fais pas des amis en disant cela. J'ai défendu et je défends toujours la souveraineté des communes ; mais, en même temps, quand on est dans une assemblée actuellement qui a été élue au suffrage universel, il faut en tenir compte.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout est une question d'interprétation. Mais dans les statuts de la Communauté d'Agglomération sachez que le droit de souveraineté des communes et de leurs maires est dans le règlement. Alors il y a un nouveau règlement qui doit être initié ; peut-être que vous pourrez en débattre puisque je crois que vous faites partie de cette commission. La souveraineté des communes est dans les statuts. C'est un rappel que nous avons fait. « Droit de veto » n'est pas tout à fait le terme qui a été employé, je crois. C'est « souveraineté des maires dans leur commune ». Ne serait-ce que dans certaines décisions, si les maires ne sont pas d'accord avec les décisions qui ont été prises en Bureau, ils ont le droit de dire que leur commune s'y oppose et du coup nous engageons des discussions ou des négociations et nous repoussons le dossier à la fois suivante. Le but, ce n'est pas veto pour faire veto. Le veto, c'est pour une raison valable ; par exemple quand il y a des attributions de logements au niveau des communes, il est normal que le maire soit

présent à cette attribution puisqu'il est concerné au premier degré. Ce sont des exemples que je donne, mais nous pouvons le retrouver sur d'autres dossiers. Mais vous le savez tout cela.

Nous devons voter sur la création de ce 13^{ème} poste de Vice-Président. Gérard GAUTIER avait demandé la parole.

M. GAUTIER.- Je voulais dire simplement, pour aller dans le sens d'Aimé COUQUET, qu'effectivement, si un accord a été passé, peut-être conviendrait-il qu'il soit au moins présenté et évoqué au niveau de notre Conseil communautaire parce que, là, il est vrai que nous avons l'impression d'être un peu mis devant le fait accompli. Nous l'avons appris par la presse, nous avons appris qu'Élie ABOUD était intervenu dans ce sens, mais nous n'avons pas pu apprécier cela suffisamment ; peut-être avons-nous pu l'apprécier un peu plus, nous, les vice-présidents, puisque nous avons eu une réunion de Bureau et une réunion du Conseil des Maires, mais il est vrai que ce point d'accord dont je me félicite aurait pu être évoqué davantage en Conseil communautaire, me semble-t-il.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour répondre à Gérard GAUTIER, le protocole d'accord a été distribué à chaque vice-président, maire et conseiller délégué. Il appartient aux maires et conseillers délégués de diffuser l'information à chaque élu communautaire. C'est d'ailleurs le rôle des vice-présidents qui sont au Bureau et des conseillers délégués de faire descendre l'information ; sinon, nous ne ferions plus de Bureau, nous ne ferions que des Conseils communautaires. Donc, à partir du moment où l'information n'est pas diffusée, je comprends que certains conseillers communautaires en soient offusqués. Mais ce sont des dysfonctionnements, au moment des installations, qui peuvent arriver. Ce protocole d'accord est à disposition de ceux qui le désirent, il n'y a pas de secret par rapport à cela.

Je ne sais pas si M. MENARD l'a diffusé au niveau de son Conseil municipal ; mais, nous, c'est ce que nous avons fait au niveau de la commune de Sérignan en tout cas.

M. ABOUD.- Monsieur le Président, juste une remarque puisque mon nom a été cité. En fait, je n'ai jamais rédigé un protocole d'accord ; je n'ai jamais rencontré ni le Président de l'Agglomération, ni le Maire de Béziers pour leur dire : voilà ce qu'il faut faire. Et au nom de quoi aurais-je pu leur dire cela ? D'ailleurs, il y en a qui ont dit que j'ai enfoncé des portes ouvertes ; je ferai d'ailleurs la remarque suivante en disant que ces portes-là il faut continuer à les enfoncer, même si elles sont ouvertes parce qu'elles sont tout à fait fragiles.

Simplement, dans un esprit d'apaisement, sans qu'il y ait de programmation, sans qu'il y ait de proposition concrète donnée à telle ou telle personne, ma démarche était de dire : voilà une piste de proposition. Je suis heureux que le Président de l'Agglomération, Frédéric LACAS, et le Maire de Béziers, Robert MENARD, se soient rencontrés et que tout le monde se retrouve ici autour de cette table. C'était juste une remarque parce qu'il ne faut pas me donner plus d'importance que cela. C'est avec beaucoup d'humilité que je le dis.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'autres remarques. Nous devons d'abord voter pour savoir quels sont ceux qui sont d'accord pour la création de ce poste de 13^{ème} Vice-Président.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Une voix : M. COUQUET.

Qui vote pour ? Tous les autres conseillers communautaires.

Le premier point de la délibération n° 01 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Comme c'est accepté, nous allons pouvoir voter sur une candidature.

Mme PISSARRO.- Je suis Elisabeth PISSARRO. Je présente ma candidature sur ce poste de vice-présidente de l'Agglomération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous enregistrons la candidature de Mme PISSARRO. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Nous notons que Mme PISSARRO propose sa candidature pour être 13ème vice-présidente.

Les bulletins de vote sont devant vous.

Nous allons demander à Mme ROUGEOT et à notre benjamine, Mme RUL, de venir ici pour constituer le Bureau de vote.

M. CHOUKRI-TOURI va faire l'appel des votants, et par allée, vous pourrez aller voter en descendant à droite ou en montant à gauche pour ceux qui sont en face.

M. CHOUKRI TOURI.- Pardon, Monsieur le Président. Je pense que, techniquement, cela va être compliqué pour faire déplacer tout le monde. Ne pourrions-nous pas faire passer l'urne devant chaque conseiller communautaire pour qu'il y dépose son bulletin ? Parce que, techniquement, c'est compliqué de faire déplacer tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT.- Des apparitrices pourront faire circuler l'urne devant les conseillers communautaires.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que l'on fasse passer l'urne devant les conseillers communautaire ? Non, personne ne s'y oppose. Nous pouvons faire circuler l'urne.

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets)

M. CHOUKRI TOURI.- Je procède à l'appel des votants.

Nourredine ABID : a voté.

Élie ABOUD : a voté.

Gérard ANGELI : a voté.

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL : a voté.

Guy ASSEMAT : a voté.

Viviane BAUDE-TOUSSAINT : a voté.

Brice BLAZY (représenté par Annie SCHMITT) : a voté.

Didier BRESSON (représenté par Michel HERAIL) : a voté.

Henri CABANEL : a voté.

Adil CHOUKRI TOURI : a voté.

Aimé COUQUET : a voté.

Benoît D'ABBADIE : a voté.

Nataly DARTIGUELONGUE : a voté.

Sandrine DAUGAS (représentée par Luc ZENON) : a voté.

Ariane DESCALS-SOTO : a voté.

Caroline DESCHAMPS : a voté.

Odette DORIER : a voté.

Jacques DUPIN : a voté.

Bénédicte FIRMIN : a voté.

Alberte FREY : a voté.

Marie-Agnès GAZEL : a voté.

Claude GEISEN : a voté.

Marie GIMENO (représentée par Bernard AURIOL) : a voté.

Jacques GRANIER : a voté.

Dominique GUIFFREY : a voté.

Michel HERAIL : a voté.

Agnès JULLIAN : a voté.

Jean-Pierre LAMBERT : a voté.

Pascale LAUGÉ : a voté.

Jean-Pierre MARC : a voté.

Yvon MARTINEZ : a voté.

Michèle MILLER : a voté.

Michel MOULIN : a voté.
 Magali PALERMO : a voté.
 Daniel PAREDES : a voté.
 Claude PATIN : a voté.
 Perrine PELAEZ : a voté.
 Roselyne PESTEIL : a voté.
 Natalia PETITJEAN : a voté.
 Christine PUECH : a voté.
 Philippe ROUGEOT (représenté par Robert GELY) : a voté.
 Elisabeth PISSARRO : a voté.
 Annie ROUGEOT : a voté.
 Laurence RUL : a voté.
 Annie SCHMITT : a voté.
 Alain SENEGAS : a voté.
 Florence TAILLADE : absente
 Catherine VANDROY (représentée par Daniel PAREDES) : a voté
 Pierre VILLENEUVE : a voté
 Luc ZENON : a voté
 Jean-Michel DU PLAA : a voté.
 Gérard ABELLA : a voté.
 Gérard GAUTIER : a voté.
 Jean-Claude RENAU : a voté.
 Pascal RESPLANDY : a voté.
 Jean-Paul GALONNIER : a voté.
 Christophe THOMAS : a voté.
 Alain BIOLA : a voté.
 Alain ROMERO : a voté.
 Bernard AURIOL : a voté.
 Robert GELY : a voté.
 Guy COMBES : a voté.
 Michel SUERE (représenté par Jean-Paul GALONNIER) : a voté.
 Frédéric LACAS : a voté.
 Robert MENARD : a voté.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous pouvez dépouiller.

(Mme RUL et Mme ROUGEOT procèdent au dépouillement)

Nous allons pouvoir proclamer les résultats :

Nombre de votants : 64.

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 16.

Nombre de suffrages exprimés : 48.

Majorité absolue : 25.

Elisabeth PISSARRO a obtenu 47 voix.

Jean-Michel DU PLAA a obtenu 1 voix.

On peut considérer que Mme PISSARRO – et nous la félicitons – est élue 13^{ème} Vice-Présidente.

(Applaudissements des conseillers communautaires)

Madame, je vous invite à venir prendre votre place avec les Vice-Présidents. Nous pouvons nous féliciter d'avoir la gente féminine qui rejoint le Bureau communautaire. C'est un honneur.

(Mme PISSARRO s'installe auprès des autres Vice-Présidents)

(Applaudissements des conseillers communautaires)

Nous pouvons nous féliciter de ce qui vient de se passer puisque, si nous regardons bien, il y a bientôt deux mois nous avons eu des élections de président et de vice-présidents. Cela a été un peu houleux. Maintenant, je suis heureux que le Biterrois se rassemble autour d'objectifs et de projets, et j'espère que cela continuera dans ce sens-là. Je suppose que tous, si je vous faisais voter, vous voulez agir pour ce Biterrois. S'il y en a un qui s'y oppose, qu'il lève la main. Bien entendu, nous voulons tous travailler pour le Biterrois. C'est un engagement qui est important pour nous ; il va falloir travailler ensemble. Le Bureau communautaire est maintenant au complet. Nous avons déjà commencé à travailler avec les services, nous allons pouvoir continuer. Bientôt, les commissions seront mises en place. Je crois qu'il faudra, sur les objectifs que nous nous sommes fixés, sur des projets de territoire, sur une feuille de route, que nous puissions avancer.

Alors, bien sûr, j'ai bien entendu les questions qui ont été posées. Élie ABOUD va intervenir en fin de Conseil ; j'entends parler de groupes politiques qui veulent se former. Sachez que, moi, en tant que Président, ce n'est pas ma vision du territoire. Il est certain que, jusqu'à maintenant, sur le Biterrois et même au-delà du Biterrois, la population en a marre de ces tergiversations politiques, et souhaite que les élus avancent pour le territoire, sur des projets, en dehors de toutes considérations politiques. J'espère que nous serons assez intelligents pour ne pas importer dans notre Communauté d'Agglomération, même si la loi le permet, des groupes qui amènent de la division. Alors j'espère qu'il n'y aura pas de la division, mais surtout que ces groupes amèneront à travailler ensemble pour ce projet commun dans l'intérêt de nos Biterrois. C'est pour cela que, moi, en tout cas, je me suis engagé dans cette Agglomération. Merci à vous.

Félicitations encore à Elisabeth PISSARRO. Je crois que le Maire de Béziers veut intervenir aussi.

Je vais vous donner la délégation de la 13^{ème} vice-présidence, c'est : délégation au développement du commerce et de l'artisanat en cœur de ville.

M. MENARD. - Deux ou trois petites choses.

D'abord, je me félicite – vous vous en doutez – de l'élection d'Elisabeth PISSARRO pour tout un tas de raisons, d'abord parce qu'elle témoigne du respect enfin, au bout de deux mois, acquis à l'égard de Béziers par sa présence, et je suis ravi de cette dimension-là.

Deuxièmement, il ne vous aura pas échappé que c'est la seule femme qui est présente parmi ces vice-présidents, et je ne suis pas peu fier que ce soit quelqu'un de Béziers.

Troisièmement, j'espère que cela augure d'un rapport différent dans l'Agglomération où nous allons enfin parler de ce qui est important et pas mener des guerres d'arrière-garde pour se venger de tel ou tel résultat dans les urnes.

Je rappelle au Président LACAS, à Frédéric, qu'il n'y a pas l'Agglomération et Béziers ; il y a Béziers dans l'Agglomération. Je vous propose d'y penser chaque fois. Ce ne sont pas les villages contre Béziers ou les villages sans Béziers ; c'est Béziers dans l'Agglomération, nous y représentons un certain poids dans l'Agglomération elle-même, en plus d'être la ville centre.

Je suis donc ravi de cette parenthèse de polémique qui se ferme. J'espère que ce n'est pas qu'une figure de style. Je ne suis pas tout à fait d'accord, Frédéric, avec ce que vous venez de dire sur les groupes politiques, pour ne pas dire que je ne suis pas du tout d'accord. Nous en parlerons tout à l'heure, à la fin de la réunion. Quand nous nous sommes mis d'accord – et je vous précise, Monsieur COUQUET, qu'il ne s'agit pas d'un texte administratif, mais d'un protocole ou d'un accord entre le Président de l'Agglomération et le Maire de Béziers – nous nous étions entendus au fond sur une seule chose : la fin des gestes inamicaux à l'égard de Béziers. Je vous fais acte que la présence d'Elisabeth en témoigne, et je vous en remercie. Maintenant, malheureusement, si ce n'est pas vous, il y a eu néanmoins un certain nombre de gestes inamicaux lors de ces dernières semaines, nous y reviendrons tout à l'heure, et ces gestes inamicaux, politiciens, faits d'ambitions et de petits calculs, je pense qu'ils justifient largement – je vous ai écrit dans ce sens – la présence d'un certain nombre de groupes pour

défendre malheureusement ce qui devrait aller de soi, et vous avez raison de le dire, Frédéric, c'est-à-dire l'intérêt commun. Mais, manifestement, quand certains font passer leurs intérêts de chapelle politicienne avant l'intérêt général, il faut bien le prendre en compte. Mais nous en parlerons tout à l'heure, je le suppose.

Maintenant, je suis ravi de cette élection. Vous le verrez, Elisabeth, c'est une fille formidable. Elle s'occupe de la culture à Béziers. Cette élection, c'est un quelque sorte un clin d'œil aux imbéciles qui pensent que la culture est antinomique avec ce qui se passe à Béziers. Je suis ravi, Elisabeth, que tu sois là. Il y a deux ans, tu ne devais même pas l'imaginer.

M. LE PRÉSIDENT.- Gérard GAUTIER et Madame PISSARRO veulent parler. Madame PISSARRO, je vous passe la parole, il est normal que vous parliez la première.

Mme PISSARRO.- Je voulais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, Messieurs les Vice-Présidents, Messieurs les Délégués et Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires, de cette confiance. Je veux remercier le Maire de Béziers, M. MENARD, de l'énorme confiance qu'il a vis-à-vis de moi. J'espère être à la hauteur. Je sais que je vais essayer de défendre tous les habitants de l'Agglomération, c'est bien l'idée qui me mène ici. Et puis, je compte sur chacun d'entre vous pour travailler avec moi dans le même sens. Je vous remercie d'avance, et merci pour ce vote.

(Applaudissements des conseillers communautaires)

M. LE PRÉSIDENT.- Gérard GAUTIER a la parole.

M. GAUTIER.- Merci, Monsieur le Président, de me laisser la parole. Je crois que nous sommes à un tournant du fonctionnement de notre Agglomération, et dans ce sens-là, Monsieur le Président, permettez-moi, avant de tourner la page, de regretter quand même, même si je ne veux pas être polémique mais je crois qu'il y a certaines choses qu'il faut dire, les agissements qui nous ont amenés à la gouvernance actuelle, de regretter le temps perdu dans ce climat conflictuel, de regretter les antagonismes qui ont vu le jour ou se sont renforcés, de regretter qu'en permanence l'on oppose la ville à l'agglomération ou l'agglomération à la ville, suivant le côté où on se trouve, de regretter que certains aient cru bon d'envenimer la situation, soi-disant – je cite – « pour ne pas que l'agglomération tombe entre les mains du Front National, pour ne pas laisser entrer le loup dans la bergerie » comme nous en conjuraient certains responsables politiques et non des moindres dans des SMS pathétiques. En un mot, permettez-moi de regretter tout ce qui, aux yeux de nos concitoyens, discrédite la classe politique et favorise la montée des extrêmes.

Permettez-moi aussi de m'interroger sur l'attitude de tous ceux qui, hier encore, étaient hostiles, inquiétés, angoissés par la présence, l'influence, la proximité avec le Front National et les groupes identitaires, et qui, si l'on en croit l'accord passé, sont prêts maintenant à travailler, à collaborer, le terme est mieux adapté, avec ceux qu'ils considéraient hier comme infréquentables. Leur attitude et leur trouble seraient-ils atténués par les postes et les délégations de choix qu'ils ont reçus ?

Alors, Mesdames et Messieurs, pour le paysan cerseois que je suis, l'accord passé, même s'il a un certain intérêt pour ne pas dire un intérêt certain, est pour moi un pétassage, alors qu'il aurait été si simple, respectueux du résultat des urnes, de sereinement, démocratiquement, s'asseoir à 13 et non à 12 autour de la table dès le 31 mars. Superstition ou machination ?

Concernant cet accord, je veux préciser à M. le Maire de Béziers – cela a déjà été dit – que le droit de veto dont il parle dans *le Journal de Béziers* est formulé ainsi : respecter la souveraineté des communes dans la charte de 2002 sur laquelle tous les maires fondateurs ont bâti l'Agglomération avec 4 autres principes :

- Recherche du consensus ;

- Maintenir vivante la réalité des communes ;
- Appliquer le principe de subsidiarité ;
- Ouvrir l'agglomération sur son environnement proche.

Programme toujours d'actualité. Alors la recherche du consensus me paraît être, et de loin, le principe le plus important pour parvenir à un bon fonctionnement démocratique, respectueux de tous.

Vous avez ensemble, Monsieur le Président et Monsieur le Maire de Béziers, adopté le principe d'un Conseil des Maires, dont je veux bien croire, comme il est toujours dit dans *le Journal de Béziers*, qu'il sera la grande instance qui préparera les décisions de l'Agglomération. Alors il est vrai qu'avec la majorité de Béziers et l'élection de la 2^{ème} vice-présidence et l'octroi de délégations importantes Béziers retrouve ainsi le rang qu'elle mérite, et si l'on tient compte des délégations données aux oppositions de la Ville l'on peut considérer aujourd'hui que la Ville de Béziers est bien traitée, très bien traitée. Néanmoins, ne vous en déplaise, tout cela pour moi reste un palliatif ou j'espère que tout va se mettre en place pour que cela ne le soit pas. Certes, le Conseil des Maires a le mérite de vouloir corriger en partie le fait d'avoir formé un Bureau communautaire où l'on a fait rentrer deux conseillers communautaires délégués issus des oppositions de la Ville et qui, aujourd'hui, ont des délégations plus importantes que certains vice-présidents. De plus, des nominations quelquefois surprenantes dans certains organismes vont forcément avoir des influences sur notre fonctionnement, et tout cela, Monsieur le Président, il va vous falloir le gérer. Alors je suis d'accord pour le Conseil des Maires ; mais, le Bureau perdurant, quel va être son rôle ? N'y aura-t-il pas doublon ? N'y aura-t-il pas des rivalités entre les deux instances ? Dans ce contexte, le Conseil des Maires sera-t-il suffisant pour travailler ensemble ? Sera-t-il ce que certains espèrent et en attendent ? Souhaitons-le ; sinon, nous irons au clash.

Aujourd'hui, je suis confiant, et je conclurai mon propos en vous disant – et je ne dois pas être le seul – que j'applaudis aux perspectives évoquées de manière consensuelle par le Président de l'Agglomération et le Maire de Béziers, à savoir : baisse de la fiscalité, renégociation du prix de l'eau et de la taxe sur les ordures ménagères, chasse au gaspillage, baisse des charges de fonctionnement entre autres choses. Voilà, c'est dit. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur COMBES, vous avez la parole.

M. COMBES.- Je serai très rapide, je ne veux pas faire un discours. Je ne vais pas me présenter à une quelconque vice-présidence ; tout cela a été déjà fait. Je répondrai simplement à notre ami Gérard GAUTIER que je retiendrai une seule chose de son intervention : faisons table rase du passé, ne montrons pas du doigt un tel ou un tel, travaillons pour notre territoire ensemble. C'est tout ce que j'ai à dire. Ensuite, s'agissant de toutes les élucubrations et autres, je crois que nous pouvons nous en passer dans le cadre de ce Conseil.

Je remercie notre Président d'avoir trouvé les moyens de pouvoir faire avancer notre Communauté d'Agglomération. Voilà ce que j'avais à dire. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons pouvoir continuer l'ordre du jour.

Juste quelques mots à l'attention de M. GAUTIER pour lui préciser que, statutairement, c'est le Bureau communautaire qui sursoit au Bureau des Maires et pas l'inverse. Le Bureau des Maires, c'est fait pour voir, statutairement, ce que nous pouvons faire et voir les projets à envisager qui sont sur le fondement de notre territoire. Mais c'est le Bureau Communautaire qui, statutairement, influe sur le Conseil d'Agglomération, et c'est vous-mêmes qui décidez, qui validez ou qui ne validez pas les décisions. N'oublions pas que le Conseil communautaire valide ou non les décisions déjà prises en Bureau communautaire. J'espère que nous resterons sur cette ligne-là.

Nous allons pouvoir passer à la suite puisqu'il y a quand même plus de 60 questions qui suivent et si nous voulons débattre après l'examen de ces questions cela risque d'être un peu long, mais ce n'est pas grave, nous sommes dans une démocratie.

Alain ROMERO peut présenter la délibération n° 2 qui concerne la détermination de l'enveloppe globale et des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents.

DÉLIBÉRATION N° 01 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION – Détermination de l'enveloppe globale et des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Rapporteur : M. ROMERO

M. ROMERO.- Merci, Président. Le nombre de vice-présidents et vice-présidente, membres du Bureau, étant désormais fixé à 13, il convient de réviser, dans les limites de l'enveloppe globale mensuelle des indemnités versées au titre de l'exercice des fonctions de Président, de Vice-Président et de Conseiller Communautaire, membres du Bureau, le montant des indemnités de fonction.

L'enveloppe globale mensuelle reste fixée à 35 619,77 €.

Dans le cas de cumul de mandats, le montant maximal des indemnités perçues est plafonné à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire. Les indemnités versées sont donc susceptibles de faire au cas par cas l'objet d'un écrêtement.

Comme vous pouvez le voir sur cette délibération, vous avez un tableau en annexe qui fixe exactement le taux pour chacun des membres du Bureau, le président, les vice-présidents et les délégués communautaires.

Il convient aujourd'hui par cette délibération :

- d'une part de fixer, à compter du 26 juin 2014, pour le Président une indemnité égale à 141 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique,
- de fixer, à compter du 26 juin 2014, pour les Vice-Présidents une indemnité égale à 57 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique,
- de fixer, à compter du 26 juin 2014, pour les Conseillers Communautaires membres du Bureau une indemnité égale à 27,5 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 1 voix : M. COUQUET.

Qui est pour ? Tous les autres conseillers communautaires.

La délibération n° 01 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous pouvons passer à la question suivante.

DÉLIBÉRATION N° 02 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION – Indemnité de frais de représentation du Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Rapporteur : M. ROMERO

M. ROMERO.- La délibération n° 02 concerne l'indemnité de frais de représentation du Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Cette indemnité est destinée à couvrir les dépenses supportées personnellement par le Président dans l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt des affaires de la Communauté d'Agglomération (Frais de réception ou de manifestation de toute nature).

Il appartient à l'assemblée délibérante d'en fixer le montant. Le montant qui vous est proposé

est une enveloppe de 5 000 €. Bien sûr, cette enveloppe est proratisée en fonction de la date de prise de fonction du Président de la Communauté d'Agglomération qui ne fera pas, cette année, une année complète.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 02 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N°03: ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION – Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au sein du Parlement de la Mer

Rapporteur : M. ROMERO

M. ROMERO.- Les délibérations Consitution des commissions et renouvellement des memrbes à la CCSPL sont retirées. Je vous présente donc la délibération n° 3 qui concerne la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au sein du Parlement de la Mer.

Depuis le 21 juin 2013, date de l'installation du Parlement de la Mer, la Communauté d'Agglomération siège au sein de cette institution créée à l'initiative du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon.

Suite au renouvellement de l'assemblée communautaire en avril 2014, le Parlement de la Mer nous demande de confirmer notre volonté de siéger en son sein.

Il est enfin précisé que, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants de la CABM dans les organismes extérieurs doivent être élus au scrutin secret, sauf si l'organe délibérant décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à ce type de scrutin.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- de confirmer l'engagement de la CABM à siéger au sein du Parlement de la Mer ;
- de désigner en qualité de représentants de la CABM appelés à siéger au Parlement de la Mer un élu communautaire titulaire et un élu communautaire suppléant ;
- de décider, à l'unanimité, de procéder à un vote à bulletins secrets ou à un vote à main levée.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Pour le Parlement de la Mer, je vous propose de désigner Guy COMBES (qui est élu sur une commune du littoral) en titulaire et Frédéric LACAS en suppléant. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Personne ne demande un vote à bulletins secrets.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 03 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante.

DÉLIBÉRATION N° 04 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION – Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pôle Aéroportuaire Béziers Cap d'Agde en Languedoc

Rapporteur : M. ROMERO

M. ROMERO.- La délibération n° 4 porte sur la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pôle Aéroportuaire Béziers Cap d'Agde en Languedoc.

Le 5 mars 2014, un certain nombre de modifications ont été apportées par le Comité syndical du Syndicat mixte de l'aéroport Béziers Cap d'Agde en Languedoc aux statuts de ce même syndicat. Deux articles particulièrement ont été revus :

- L'article 6.1 « Dispositions générales » qui modifie la contribution des membres du syndicat au financement de son budget. Selon cet article-là, nous avons aujourd'hui la répartition suivante :

* La Chambre de commerce et d'industrie participe à hauteur 26,44 %

* Les Communautés d'agglomération Béziers Méditerranée et Hérault Méditerranée participent, chacune, à hauteur de 34,88 %

* La Communauté de Communes de la Domitienne participe à hauteur de 3,8 %.

- l'article 7.2 « Sièges » qui prévoit le nombre de sièges au niveau du comité syndical restreint et d'un comité syndical élargi.

Vous allez voir qu'entre le comité restreint et le comité élargi il y a très peu de différence.

Pour le comité syndical restreint prévu par l'article 7.2.1., nous avons :

- La CCI : 6 sièges

- Les deux Agglomérations Béziers Méditerranée et Hérault Méditerranée : 9 sièges chacune

- La Communauté de Communes de la Domitienne : 1 siège.

Ensuite, l'article 7.2.2 « Comité syndical élargi » rajoute au nombre de représentants qui siègent au comité syndical restreint la Département de l'Hérault pour 2 sièges supplémentaires.

Le Président vous propose d'adopter ces modifications au niveau du syndicat aéroportuaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Madame SCHMITT, vous avez la parole.

Mlle SCHMITT.- Dans l'article 1, il est marqué que « chaque personne morale membre est tenue d'adhérer à, au moins, une des compétences ». Le Département de l'Hérault n'a adhéré à aucune compétence, et il siège au Comité syndical élargi. Voilà, c'est tout, c'est l'observation que je voulais faire.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur DU PLAA, vous avez la parole.

M. DU PLAA.- Je pense que c'est une lecture incomplète. Le Conseil Général de l'Hérault est membre du Syndicat mixte qui est devenu précisément, pour permettre l'adhésion du Conseil Général de l'Hérault, un syndicat mixte à la carte puisque le Département adhère à une des compétences qui est la promotion des flux touristiques.

Mlle SCHMITT.- Cela n'apparaît pas dans le texte.

M. LE PRÉSIDENT.- Si. Sur le tableau, vous avez les compétences qui sont classées en colonnes.

M. DU PLAA.- Ceci a fait l'objet de discussions avec le contrôle de légalité avant que ce ne soit adopté il y a maintenant près de deux ans.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est la compétence n° 4. Le Département de l'Hérault adhère à la compétence n° 4.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 04 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons à la question suivante.

**DÉLIBÉRATION N° 05 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION –
Demande de cofinancement FEDER pour le projet « Passerelles – Entre danse urbaine
et danse contemporaine » 2010-2013. Annule et remplace les délibérations du 25/10/12
et du 23/05/13**

Rapporteur : M. ROMERO

M. ROMERO.- La délibération n° 8 concerne une demande de cofinancement FEDER pour le projet « Passerelles ». C'est un projet qui a déjà eu lieu et qui a vécu et qui porte sur la danse urbaine et sur la danse contemporaine. Je vous rappelle que ce projet est porté à la fois par la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Le 3 février 2011, la programmation détaillée du Projet Urbain Intégré avait prévu entre autres, dans son axe 3 « Culture et environnement au service du développement durable des quartiers », de préparer en commun avec l'Agglomération du Grand Narbonne une manifestation culturelle que l'on a appelée « Danse urbaine et danse contemporaine ». Il se trouve que, le 18 mars 2014, alors que le dossier était porté par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, la DDTM d'un côté et le SGAR Languedoc-Roussillon ont demandé que nous présentions à nouveau ce dossier non pas pour l'invalidier, mais tout simplement parce que, comme nous étions deux communautés d'agglomération différentes, nous étions dans l'obligation, chacun, de le présenter pour nous-mêmes.

Ceci dit, l'enveloppe en elle-même et les retombées attendues en termes de subventions n'ont pas changé puisque le plan de financement du dossier qui sera déposé par la CABM doit être modifié au niveau de la CABM de son côté, et au niveau du Grand Narbonne de l'autre.

Le coût du projet s'élève aujourd'hui à 89 954,35 € HT. Le cofinancement sollicité pour le FEDER s'élève à 38 567,40 € ; ce qui représente 42,87 % de subventions.

La proposition de cette délibération, c'est bien sûr de demander cette subvention de 38 567,40 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 05 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question suivante.

**DÉLIBÉRATION N° 06 : RESSOURCES HUMAINES – Versement de la subvention au
Groupement des Œuvres Sociales (GOS) pour l'année 2014**

Rapporteur : M. ROMERO

M. ROMERO.- La délibération n° 6 concerne le versement de la subvention au Groupement des Œuvres Sociales pour l'année 2014. Je rappelle encore une fois que le Groupement des Œuvres Sociales est vraiment une structure qui organise un accompagnement pour les agents de la Ville de Béziers comme pour ceux de la Communauté d'Agglomération. L'idée étant que, bien sûr, la Communauté d'Agglomération doit porter sa quote-part. Il nous faut aujourd'hui, dans cette délibération, décider du taux qui doit être voté pour pouvoir respecter cette enveloppe.

Il se trouve que la convention du 22 janvier 2004 prévoit le versement annuel de cette subvention, et le montant de cette subvention qui est vous proposé est établi à 93 500 €, soit un taux de 0,655 %.

Pour l'année 2014, l'assiette étant inférieure à celle de 2013, en sachant que cette subvention est calculée sur l'enveloppe globale des salaires, la Communauté d'Agglomération devrait normalement verser un peu moins de subvention au GOS que ce qu'elle avait fait pour l'année précédente. La proposition que nous faisons, c'est de conserver cette somme de 93 500 €, mais du coup de modifier légèrement le taux qui passe de 0,655 % à 0,6725 %, pour ne pas toucher à la somme totale de 93 500 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 06 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question suivante relative à la mise à jour du tableau des emplois.

DÉLIBÉRATION N° 07 : RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des emplois 2014

Rapporteur : M. ROMERO

M. ROMERO.- La mise à jour du tableau des emplois, c'est un exercice que nous faisons deux ou trois fois dans l'année, pour présenter une actualisation de ce tableau puisqu'il y a des modifications régulières, dans les différentes filières, du nombre d'agents de la Communauté d'Agglomération, qui s'élève actuellement à 514 personnes.

Aujourd'hui, deux modifications vous sont proposées.

La première, c'est au niveau de la Direction de la Communication. Pour assurer le fonctionnement de la Direction de la Communication dans le cadre de l'organisation récemment mise en place, il convient de créer un poste de directeur (catégorie A) permettant le recrutement d'un Adjoint au Directeur de la Communication qui participera à la définition et à la mise en œuvre des actions de communication de la CABM.

Il convient en outre de prévoir qu'à défaut de candidatures de fonctionnaires adaptées, il est possible de pourvoir ce poste par le recrutement d'un agent non titulaire.

La deuxième modification qu'il vous est proposé d'adopter, c'est une modification qui porte sur le Cabinet du Président. Il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi de Directeur de Cabinet et d'un emploi de Chef de Cabinet. L'emploi de Cabinet existant de Directeur de la Communication serait transformé en emploi de Chargé de mission auprès du Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Les crédits affectés à ces recrutements, soit 100 000 €, seront imputés au chapitre budgétaire correspondant par décision modificative qui sera présentée tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 07 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question suivante sur la détermination des taux de promotion.

DÉLIBÉRATION N° 08 : RESSOURCES HUMAINES – Détermination des taux de

promotion 2014**Rapporteur : M. ROMERO**

M. ROMERO.- La détermination des taux de promotion 2014 a été travaillée d'une part avec les représentants du personnel en groupe de travail. Elle a été ensuite présentée dernièrement au Comité Technique Paritaire au niveau de la Communauté d'Agglomération. Les taux sont aujourd'hui des taux d'avancement dans le grade ; c'est-à-dire que l'on a un grade et on avance directement, on est promouvable et on peut ensuite, selon certains critères, bénéficier de cet avancement.

Les taux qui sont proposés et qui ont été débattus avec avis favorable sont les suivants :

Filière administrative

- Pour le grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe : 100 %.
- Vous avez ensuite, pour les autres catégories de la filière administrative : 35 %.

Filière technique

- Adjoint technique 1^{ère} classe : 50 %.
- Pour tous les autres grades : 35 %.

Filière culturelle : 100 %

Filière sportive : 35 %.

Voilà les taux que nous vous proposons d'adopter.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 08 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons aux affaires juridiques. Monsieur RESPLANDY, vous pouvez présenter la question n° 09.

DÉLIBÉRATION N° 09 : AFFAIRES JURIDIQUES – Résiliation de la convention de mise en commun de la Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP) de la Ville de Béziers et du Service Communication de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Rapporteur : M. RESPLANDY

M. RESPLANDY.- Mesdames, Messieurs, la Ville de Béziers et la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée ont mutualisé, depuis le 1^{er} janvier 2013, leurs services Communication et Relations Publiques, sous le régime des services communs, conformément à l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les modalités de fonctionnement et de gestion de cette Direction de la Communication sont régies par une convention modifiée par avenant en date du 10 février 2014.

Suite au renouvellement des assemblées délibérantes de la Ville et de la CABM en avril 2014, il a été convenu d'un commun accord entre les deux parties et selon les termes de l'article 10 de la convention de mettre fin à cette mise en commun après délibération concordante des assemblées.

La prise d'effet de la démutualisation de la DCRP est fixée au 1^{er} juillet 2014 afin de permettre aux services concernés d'arrêter les modalités contractuelles et organisationnelles de cette sortie de convention dans le respect des intérêts des deux collectivités.

A ce titre, les marchés en cours et portés par la CABM feront l'objet selon les cas d'un avenant de transfert à la Ville quand d'autres seront conservés par la CABM.

Par ailleurs, dans le cas où la résiliation d'un marché ou le non respect de ses clauses contractuelles, en particulier celles relatives au seuil minimum, entraînerait le paiement d'indemnités dues au prestataire, celles-ci seront réparties entre la Ville et la CABM selon la clé de répartition en vigueur.

Un bilan de clôture sera établi en tenant compte des prestations et activités réalisées dans le cadre du service commun jusqu'au 30 juin 2014.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- d'approuver la résiliation de la convention de mise en commune de la DCRP en date du 2 janvier 2013 et de son avenant n° 1 en date du 10 février 2014, à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le protocole de résiliation de la mise en commun de la DCRP de la Ville et du service communication de la CABM, qui est annexé à la délibération et dont je vais vous faire grâce de la lecture complète, qui prévoit les conditions de démutualisation entre les deux structures ;

- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 09 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons à la question n° 10. Pour ce dossier, il est conseillé de demander, quand nous allons voter, aux conseillers communautaires ayant un lien (élu ou un membre de sa famille proche et dirigeant salarié ou actionnaire) avec la société QUADRAN et Biogaz-Libron de s'abstenir de voter.

Monsieur RESPLANDY, vous pouvez présenter cette question n° 10.

DÉLIBÉRATION N° 10 : AFFAIRES JURIDIQUES – Unité de valorisation biogaz sur le site de l'ISDND de Saint-Jean-de-Libron – Avenant n° 2 au bail emphytéotique administratif (BEA)

Rapporteur : M. RESPLANDY

M. RESPLANDY.- Un bail emphytéotique administratif (appelé BEA) pour la création d'une unité de valorisation biogaz sur le site de l'ISDND de Saint-Jean-de-Libron a été conclu, en date du 5 mai 2010, entre la Ville de Béziers et la SARL Biogaz-Libron (Filiale du groupe QUADRAN), puis transféré à la CABM par un avenant n° 1, signé en date du 8 août 2012.

Il est aujourd'hui envisagé d'établir un avenant n° 2 à ce BEA afin d'utiliser la thermie provenant du moteur de cogénération, en poursuivant les deux objectifs suivants : améliorer le rendement global de l'installation de valorisation et élever la température des lixiviats de manière à en faciliter le traitement (faciliter l'évaporation et la nitrification – conversion de l'ammoniac en nitrates, abattement de la demande chimique en oxygène, dite DCO). J'espère que les questions techniques ne fuseront pas.

Cette démarche de valorisation thermique était expressément prévue au paragraphe 7 de l'article 14 du BEA.

Le BEA prévoyait ainsi de confier à Biogaz-Libron la mise en place d'équipements servant au prétraitement des lixiviats par le biais de la récupération et de la valorisation thermique du moteur actuellement en service.

L'installation permettra de fournir au maximum la puissance thermique de 697 kW à pleine puissance.

Les droits réels immobiliers mis à disposition, tels que prévus à l'article 3 du BEA initial, ne sont pas modifiés. L'emplacement des équipements nécessaires aux échanges thermiques était déjà prévu dans le BEA initial, au niveau du groupe moteur sur la plate-forme de l'unité de valorisation existante, installée par le preneur.

L'installation consistant en la mise en place de tuyaux aériens de 25 mètres, directement implantés au-dessus d'un équipement, propriété de Biogaz-Libron, est située sur la parcelle cadastrée DW 135, objet du bail initial.

L'installation et l'entretien des équipements servant à la valorisation thermique et au prétraitement des lixiviats sera à la charge de Biogaz-Libron pendant la durée du BEA.

La CABM, d'une part, devra fournir une alimentation électrique basse tension afin d'alimenter ces équipements à proximité des bassins, et leurs consommations seront à sa charge, et d'autre part devra conserver pendant la durée du bail en bon état d'entretien les bassins de collecte des lixiviats, ainsi qu'un niveau minimum nécessaire au fonctionnement de la station de pompage.

Cet avenant n° 2 au BEA n'entraînera aucune modification des conditions financières, Biogaz-Libron ne faisant qu'améliorer le rendement global de l'installation de valorisation thermique par le traitement des lixiviats, ni de durée, l'amortissement des nouveaux investissements (à savoir 11 ans) se diluant complètement dans la durée restant à courir du BEA.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 en question.
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Si vous voulez poser des questions techniques, nous avons la chance d'avoir un technicien dans la salle, M. DONNADIEU qui s'occupe de tout cela. Y a-t-il des questions ?

M. CHOUKRI-TOURI.- Est-ce que pour ce genre de question le rapporteur ne pourrait pas juste lire le titre de la délibération ?

M. LE PRÉSIDENT.- Lire simplement le titre, non. On peut faire une synthèse soi-même de la question.

M. CHOUKRI-TOURI.- Nous pouvons avoir lu déjà avant les délibérations et si nous avons des questions nous les posons, mais je ne vois pas l'intérêt de lire tout cela. On nous a imprimé à chaque conseiller, à chacun d'entre nous, 300 pages. Je pense que nous les avons toutes lues. La question, c'est juste pour savoir si l'on peut résumer au moins les délibérations.

M. RESPLANDY.- On peut en partie résumer les délibérations effectivement, mais il y a quand même une formalité, il y a quand même un côté formel au vote de l'assemblée ; il y a, ici, du public qui peut assister à nos séances et qui n'a pas la copie des délibérations. Mais je suis d'accord avec votre suggestion. J'ose espérer que toutes les résolutions n'ont pas le format de celle que je viens de vous présenter.

M. LE PRÉSIDENT.- On peut effectivement synthétiser une question en s'en référant à sa copie bien entendu. A l'avenir, s'il y en a qui veulent le faire, je ne pense pas qu'il y aura de recours par rapport à cela, parce qu'on ne sait jamais, sur la forme nous pouvons être embêtés. Je vous conseille, pour ceux qui ont des questions compliquées et complexes ou trop longues, de les synthétiser dans la mesure du possible et de les rendre compréhensibles quand même. Merci, Monsieur RESPLANDY.

Nous votons sur la question n° 13.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons aux finances. Robert GELY, vous pouvez présenter la question n° 14.

DÉLIBÉRATION N° 11 : FINANCES – Budget Principal 2014 – Décision modificative n° 5
Rapporteur : M. GELY

M. GELY.- Merci beaucoup. Je vais être synthétique, sachant que les chiffres cela passionne encore moins les personnes que les lettres. Je vais vous présenter très rapidement la DM n° 5 du Budget Principal 2014 qui prévoit :

En section de fonctionnement

- une première modification qui est neutre pour 5 762 € pour le financement d'actions au titre du CUCS et du Réseau Santé.

- une réaffectation des crédits en liaison avec la nécessité de recruter des saisonniers transport sur la période estivale, du 15 juin au 15 septembre, pour 30 000 €.

- des corrections budgétaires en liaison avec ce qui vient de vous être présenté pour les indemnités de fonction aux élus et les indemnités de frais de représentation du Président pour 32 500 € qui ont, là, un impact budgétaire puisque cela passe en dépenses imprévues

- l'inscription d'une somme de 100 000 € pour les emplois de cabinet, entraînant une diminution du même montant sur le chapitre « dépenses imprévues ».

- la rémunération d'un stagiaire recruté pour 3 ans, à partir du 1^{er} septembre, pour 12 000 €. Cette opération étant neutre budgétairement.

- l'inscription d'une somme de 69 800 € pour la gestion de l'aire de grand passage de Sérignan et de l'aire d'accueil de Béziers. Opération qui est neutre aussi budgétairement.

En section d'investissement

- l'inscription d'une somme de 64 000 € qui est également neutre et réaffectée pour la ZAC de Mercorent.

Voilà le détail de la DM n° 5 du BP 2014.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 12

DÉLIBÉRATION N°12 : FINANCES – Budget Eau Délégation 2014 – Décision modificative n° 3

Rapporteur : M. GELY

M. GELY.- La décision modificative n° 3 du Budget Eau délégation 2014 correspond à des réaffectations de crédits à hauteur de 660 000 € sur des opérations de renouvellement et à hauteur de 120 000 € sur des extensions de réseaux, pour tenir compte d'un retard de réalisation du réservoir de Lignan.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité. Merci.
Nous passons à la DM du Budget Assainissement Délégation 2014.

**DÉLIBÉRATION N° 13 : FINANCES – Budget Assainissement Délégation 2014 –
Décision modificative n° 3**

Rapporteur : M. GELY

M. GELY.- Au niveau de la décision modificative n° 3 du Budget Assainissement Délégation, nous tenons compte du retard sur le raccordement de la commune de Cers à la STEP de Béziers pour 600 000 €. Nous réaffectons des crédits sur des opérations de renouvellement et d'extension.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 14.

**DÉLIBÉRATION N° 14 : FINANCES – Budget Assainissement Régie 2014 – Décision
modificative n° 2**

Rapporteur : M. GELY

M. GELY.- La question n° 14 concerne une DM n° 2 sur le Budget Assainissement Régie 2014, qui prend en compte une dépense imprévue de 10 000 € suite à une casse sur le poste de refoulement de l'ancienne STEP de Villeneuve-lès-Béziers.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 15.

**DÉLIBÉRATION N° 15 : FINANCES – Budget Principal – Modification du montant de la
provision pour risque de taux sur l'exercice 2014**

Rapporteur : M. GELY

M. GELY.- La question n° 15, c'est un réajustement de la provision que nous avons passée pour les risques éventuellement de hausse de taux sur nos emprunts. Nous nous sommes trompés, il y a eu une erreur matérielle, nous la rectifions, pour passer le montant de provision à 70 000 € alors qu'il avait été porté à 80 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 16.

DÉLIBÉRATION N° 16 : FINANCES – Liste des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Rapporteur : M. GELY

M. GELY.- S'agissant de la question n° 16, vous avez reçu la liste des 20 personnes titulaires proposées et des 20 personnes suppléantes proposées pour siéger à la CIID. Toutes ces personnes respectent les conditions d'éligibilité. Cette liste va être transmise ensuite au Directeur Régional des Finances Publiques, afin qu'il détermine sur les 20 titulaires et les 20 suppléants quels seront les 10 titulaires et les 10 suppléants qui seront élus pour siéger à la CIID.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Madame SCHMITT, vous avez la parole.

Mlle SCHMITT.- Ce n'est pas une question. C'est juste une petite rectification sur mon département de naissance, je suis née en Algérie et pas en Tunisie.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas anodin quand même. Ce sera rectifié.

Vous avez une liste. Nous devons voter pour la liste, à moins qu'il y ait une nouvelle liste ou d'autres candidatures ?

M. ANGELI.- Le 10 et le 20 sur la liste ne sont pas attribués. Est-ce normal ?

M. LE PRÉSIDENT.- Sur la liste que j'ai, ils sont attribués. Vous avez pris l'ancienne liste. Vous avez eu une nouvelle liste sur votre table.

M. ANGELI.- D'accord.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vous lis pas la liste parce qu'elle est un peu longue.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons aux questions qui concernent le développement économique et l'attractivité du territoire. Alain BIOLA présente le dossier n° 17 relatif au développement des entreprises.

DÉLIBÉRATION N° 17 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – ZAC de Mercorent – Agrément de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée à la SEBLI pour la cession du lot ZC n° 103p

Rapporteur : M. BIOLA

M. BIOLA.- Merci, Monsieur le Président. Il s'agit de donner un agrément à une société qui souhaite s'installer sur le parc de Mercorent. En l'occurrence, il s'agit de la société BRAULT TP qui demande à se localiser pour la création d'une centrale d'enrobage sur une parcelle de 20 018 m². Le prix du lot a été fixé à 360 324 € HT.

C'est donc uniquement un agrément pour la cession de ce lot afin de pouvoir travailler sur l'implantation de cette entreprise. Une enquête publique a eu lieu et un certain nombre de comptes rendus ont été fournis. Donc, a priori, il y a peu de contre-indications affichées.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

Pour l'exposé n° 18 d'abord, s'il y a un conseiller qui est membre de l'association Initiative Béziers Ouest Hérault, il convient qu'il s'abstienne de voter.

Pour les questions n° 19 à 23, si un conseiller communautaire a un lien (élu ou membre de sa famille proche, dirigeant, salarié ou actionnaire) avec ces sociétés, il doit s'abstenir de voter.

Nous pouvons passer à la question n° 18.

DÉLIBÉRATION N° 18 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – Attribution d'une subvention à l'Association Initiative Béziers Ouest Hérault pour l'année 2014

Rapporteur : M. BIOLA

M. BIOLA.- Merci. Il s'agit d'attribuer une subvention à l'Association Initiative Béziers Ouest Hérault pour l'année 2014. C'est une association qui accompagne les porteurs de projet pour des reprises d'entreprise ou des créations d'entreprise. Ce sont souvent des porteurs individuels qui portent des projets qui sont souvent très attractifs, qui sont étudiés et qui méritent d'être accompagnés.

A titre indicatif, en 2013, 327 porteurs de projet ont bénéficié d'une orientation ou d'un accompagnement, et 73 dossiers ont été instruits.

Les subventions accordées sont minimales si l'on peut dire, puisque le montant moyen de financement en prêt d'honneur est de 6 148 €; ce qui n'est pas forcément énorme, mais cela permet d'avoir un effet de levier important pour ces entreprises-là puisque 1 € prêté par la plate-forme leur permet de mobiliser environ 13 € auprès des banques.

Au titre de l'exercice 2014, il vous est proposé de valider une subvention de 25 000 € à cette association. Cette association est également aidée par le Conseil Général, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, la Communauté de Communes de la Domitienne et le fonds Nacre qui est un fonds d'État.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 19.

DÉLIBÉRATION N° 19 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – Aide à l'immobilier d'entreprise – Projet d'extension d'un bâtiment pour le développement de la Société AÉRONÉGOCE INTERNATIONAL à Béziers

Rapporteur : M. BIOLA

M. BIOLA.- Là, je vais vous présenter une petite série d'attributions d'aides à l'immobilier d'entreprise pour des entreprises qui souhaitent soit s'installer ou se développer, mais surtout se développer; pour la plupart, ce sont des cas de ce style-là. La CABM aide ces entreprises-là à réaliser leur opération.

Le premier dossier concerne la SCI NAJA qui sollicite une aide financière pour une extension en vue de la location à l'entreprise AÉRONÉGOCE INTERNATIONAL d'un bâtiment à usage de stockage et de logistique sur le parc d'activité économique de Mercorent à Béziers. L'entreprise qui est exécutante, c'est la Société AÉRONÉGOCE INTERNATIONAL qui produit du matériel pour l'aéronautique. Elle réalise un chiffre d'affaires de 12,5 M€ par an, et elle a actuellement 19 salariés.

Cette extension de 500 m² lui permettra de réorganiser son activité et de recruter 5 salariés sur trois ans.

L'aide qu'il vous est proposé de lui attribuer est de 20 000 €, en sachant que, là aussi, les banques accordent un certain nombre de prêts, et le Département accorde une aide de 40 000 € sur ce projet-là.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

M. PATIN ne prend pas part au vote.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité des votants.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité des votants. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 20.

DÉLIBÉRATION N° 20 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – Aide à l'immobilier d'entreprise – Projet d'extension d'un bâtiment pour le développement de la Société DELTA AUTOMATISME à Béziers

Rapporteur : M. BIOLA

M. BIOLA.- La question n° 20 concerne le même objet pour l'entreprise DELTA AUTOMATISME à Béziers. La SCI VEGETA ELEC sollicite une aide pour là aussi développer son activité. Elle est à l'étroit dans ses locaux et elle souhaite se développer un peu plus et surtout faire face à une concurrence forte et donc se réorganiser pour cela.

Nous lui proposons une aide de 20 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 21.

DÉLIBÉRATION N° 21 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – Aide à l'immobilier d'entreprise – Construction d'un bâtiment pour le développement de la société CRIBALLET à Villeneuve-lès-Béziers

Rapporteur : M. BIOLA

M. BIOLA.- Il s'agit d'une aide pour une autre entreprise, l'entreprise CRIBALLET située à Villeneuve-lès-Béziers. C'est une vieille entreprise biterroise qui, là aussi, souhaite développer son activité en agrandissant ses locaux.

L'aide que nous vous proposons de lui attribuer est de 20 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 22.

DÉLIBÉRATION N° 22 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – Aide à l'immobilier d'entreprise – Acquisition d'un bâtiment pour le développement de la société O'CINTRAGE à Béziers
Rapporteur : M. BIOLA

M. BIOLA.- Là, il s'agit de la SCI L'OISEAU BLEU qui demande un coup de pouce pour la société O'CINTRAGE. C'est une société qui conçoit, fabrique et commercialise des fenêtres cintrées en PVC ; ce qui n'est pas très courant.
 Nous proposons de lui attribuer une aide de 20 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.
 Qui est contre ? Personne.
 Qui s'abstient ? Personne.
 Qui est pour ? Unanimité.
 La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.
 Nous passons à la question n° 23.

DÉLIBÉRATION N° 23 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – Aide à l'immobilier d'entreprise – Construction d'un bâtiment pour le développement de la société SHCB à Sauvian
Rapporteur : M. BIOLA

M. BIOLA.- La dernière aide que je vous propose, c'est pour l'installation d'une entreprise. C'est la société SHCB qui va s'installer sur les Portes de Sauvian. C'est une société familiale qui est spécialisée dans la restauration collective. Actuellement, elle emploie 500 personnes sur le territoire national et elle souhaite s'installer et se développer en région. Elle va réaliser un investissement pour construire des locaux où elle produira 6 000 repas par jour sur le site de Sauvian destinés aux collectivités. Elle travaillera dans un rayon de 100 km environ.
 Ce projet permettra le recrutement de 17 à 21 salariés au démarrage de l'activité.

L'aide que nous vous proposons de lui attribuer est de 50 000 €. C'est le maximum qui est proposé dans le cadre de ces aides-là.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.
 Qui est contre ? Personne.
 Qui s'abstient ? Personne.
 Qui est pour ? Unanimité.
 La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.
 Nous passons maintenant à un dossier qui concerne l'enseignement supérieur et professionnel et qui est présenté par M. BIOLA.

DÉLIBÉRATION N° 24 : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET PROFESSIONNEL – Désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au sein du conseil d'administration du Lycée Polyvalent Jean Moulin de Béziers
Rapporteur : M. BIOLA

M. BIOLA.- Dans ce dossier qui concerne l'enseignement supérieur et professionnel, il s'agit de désigner un représentant de la CABM au sein du conseil d'administration du Lycée Polyvalent Jean Moulin. L'Agglomération, au même titre que d'autres collectivités et la Ville en particulier, peut avoir des représentants au sein du conseil d'administration de ce lycée. Je n'ai pas de nom sur ma feuille. Je pense connaître le nom de la personne qui est

proposée, mais je ne veux pas dire de bêtise.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons demander à M. MENARD de proposer un nom.

M. MENARD.- Nous proposons Nataly DARTIGUELONGUE.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'autres candidats.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité. Félicitations, Madame.

Nous allons passer à la cohésion sociale, et précisément à la politique de la Ville. Jean-Michel DU PLAA présente la question n° 25.

DÉLIBÉRATION N° 25 : POLITIQUE DE LA VILLE – Accompagnement des projets de cohésion sociale des communes de la CABM – Programmation 2014

Rapporteur : M. DU PLAA

M. DU PLAA.- Je dois vous présenter deux dossiers.

Pour ce qui concerne le premier dossier, dans le cadre de la Politique de la Ville, la Communauté d'Agglomération anime le Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui est destiné à certains quartiers qui sont considérés comme appartenant à la géographie prioritaire, essentiellement la Devèze, le quartier des Arènes, l'Iranget, la Dullague, la Cité Million, la Grangette et également certains quartiers du centre ville ancien et du Faubourg.

Parallèlement, la Communauté d'Agglomération, depuis plusieurs années, a souhaité lancer un appel à projets pour que des initiatives d'associations ou d'écoles, dans les communes de l'Agglomération, qui s'inscrivent dans la démarche de cohésion sociale, puissent également recevoir le concours de l'Agglomération au titre de cette politique, bien que ne figurant pas explicitement dans les quartiers de la géographie prioritaire.

Il y a 5 projets qui ont fait l'objet d'une instruction à Bassan, Cers, Corneilhan, Lieuran-lès-Béziers et Villeneuve-lès-Béziers, qui ont été retenus et présentés. Il s'agit de projets qui sont modestes puisque la totalité du crédit pour l'année pour cette action s'élève à 15 000 €, et là avec ces 5 projets nous avons un total de 6 430 €. Il s'agit d'actions qui contribuent à la cohésion sociale dans ces communes portées ou par des associations sportives, des associations de jeunesse ou par des groupes scolaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 26.

DÉLIBÉRATION N° 26 : POLITIQUE DE LA VILLE – Programmation financière 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (Programmation complémentaire)

Rapporteur : M. DU PLAA

M. DU PLAA.- Dans le cadre toujours de la Politique de la Ville, le Conseil communautaire avait adopté, avant son renouvellement, par délibération, le 17 mars dernier, la programmation financière 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Deux dossiers ont fait l'objet d'une instruction ultérieure :

- D'une part le projet du collège Katia et Maurice Krafft à Béziers, qui s'inscrit dans le cadre

des manifestations pour la commémoration du centenaire de la guerre de 14-18. C'est le seul collège dont le projet a été labellisé et validé par le Comité national pour la commémoration de la guerre de 1914-1918 et par les autorités académiques. Ce projet va se dérouler au fil des ans et présente un certain nombre d'initiatives (recherches historiques, expositions, publications et mobilisation auprès de la médiathèque, des archives et de l'ensemble des ressources disponibles à Béziers et dans le département) et en y associant également les élèves des écoles du quartier de la Devèze.

Pour cette action, qui est financée par l'Éducation Nationale, la Mission du Centenaire, le Ministère de la Défense et le Conseil Général, il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 €.

- Le second projet qui a été instruit concerne l'Académie de flamenco et d'arts traditionnels pour « Les rencontres artistiques du Minotaure ».

La contribution de l'Agglomération est de 3 000 € pour un projet de 10 560 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la santé. Alain ROMERO présente la question n° 27.

DÉLIBÉRATION N° 27 : SANTÉ – Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et l'Association des Paralysés de France

Rapporteur : M. ROMERO

M. ROMERO.- Les 4 délibérations que je vais vous proposer maintenant sont des délibérations qui concernent des conventionnements entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et un certain nombre de partenaires qui sont portés par le Réseau de Santé, Atelier Santé Ville.

La première convention concerne un partenariat entre la Communauté d'Agglomération et l'Association des Paralysés de France. Le Réseau de Santé fonctionne en commissions. La commission qui est concernée dans le Réseau de Santé est celle des personnes âgées. C'est un temps qui permet de rassembler des personnes pour réfléchir autour du champ du handicap pour les personnes vieillissantes. Il faut accepter que la personne qui représente aujourd'hui l'Association des Paralysés de France, Mme Frédérique SAVINO, puisse intervenir à ce titre-là. Elle intervient à titre gracieux, mais il est important de pouvoir l'acter au niveau de l'assemblée délibérante.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 28 : SANTÉ – Convention de financement entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et le Collège Katia et Maurice Krafft à Béziers pour l'action « Devenir un jeune citoyen »

Rapporteur : M. ROMERO

M. ROMERO.- Sur le même principe que pour la délibération que nous venons d'examiner, nous avons maintenant une intervention au collège Katia et Maurice Krafft sur un projet de prévention de conduite à risques des jeunes intitulé « Devenir un jeune citoyen ». Encore une

fois, cette intervention tourne autour d'attitudes et d'addictions d'ordre audiovisuel, ou par rapport à des psychotropes ou à l'alcool.

L'idée, c'est de travailler avec ces élèves de façon à pouvoir prévenir ces conduites à risques. Là, il y a une subvention pour accompagner cette action dont le montant total est de 8 662 €. 900 € sont donnés par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale, 500 € sont attribués par le Conseil Général de l'Hérault, 6 000 € sont versés par l'État.

La proposition qu'il vous est proposé d'adopter correspond à une aide de 1 262 € pour la participation de la CABM.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 29 : SANTÉ – Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la Ville de Béziers

Rapporteur : M. ROMERO

M. ROMERO.- Je vais vous présenter deux conventions qui vont surtout tourner autour de la parentalité.

La première convention concerne la commission « Accompagnement à la parentalité ». C'est une convention qui est passée entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Béziers qui a en son sein la Maison de la Parentalité, pour permettre l'intervention de la Directrice de la Maison de la Parentalité, Florence GRANDEMANGE, afin d'accompagner la réflexion autour de cette thématique.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 30 : SANTÉ – Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la Maison des Jeunes et de la Culture de Béziers

Rapporteur : M. ROMERO

M. ROMERO.- Là, il s'agit également d'une convention de partenariat autour de l'accompagnement à la parentalité, mais celle-ci concerne la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la Maison des Jeunes et de la Culture de Béziers où un animateur, médiateur culturel, en charge de la famille, qui s'appelle Julien CABASSO, qui répond aux besoins d'expertise identifiés pour l'animation de cette commission est proposé pour animer cette commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la thématique « Prévention de la délinquance ». Jean-Paul GALONNIER, vous pouvez présenter la question n° 31.

DÉLIBÉRATION N° 31 : PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – Convention relative à la mise à disposition du service Médiation-Prévention de la Ville de Béziers auprès de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour la période du 1^{er} janvier au 15 mai 2014

Rapporteur : M. GALONNIER

M. GALONNIER.- Merci, Président. Je vais essayer d'être à la fois rapide mais clair. J'indique, pour les nouveaux conseillers communautaires qui ne sont peut-être pas au courant de ce qui se passait auparavant pour la médiation, que le service Médiation de la Ville de Béziers mettait à hauteur de 30 % son service Médiation au service des 12 autres communes, hors bien évidemment la ville centre. Donc, que ce soit clair, nous nous sommes réunis, nous avons trouvé un terrain d'entente avec le représentant de la Ville de Béziers et moi-même qui représentais l'Agglomération avec les services, et je crois que cela s'est passé tout à fait amicalement.

Nous avons d'abord signé une convention relative à la mise à disposition du service Médiation Prévention pour la période du 1^{er} janvier au 15 mai.

Afin de procéder à une évaluation de cette mise à disposition et de réorienter le cas échéant le dispositif, la convention initialement approuvée pour la totalité de l'année 2014 ne portera que sur la période du 1^{er} janvier au 15 mai 2014.

C'est déjà réglé puisque je pense que la somme a été versée à la Ville de Béziers.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- d'adopter cette convention ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention annexée à la délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question suivante.

DÉLIBÉRATION N° 32 : PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – Convention relative à la mise à disposition de la direction de la Prévention-Médiation de la Ville de Béziers auprès de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour la période du 15 juin au 31 décembre 2014

Rapporteur : M. GALONNIER

M. GALONNIER.- La question n° 32 concerne la convention relative à la mise à disposition de la direction de la Prévention-Médiation de la Ville de Béziers auprès de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour la période du 15 juin au 31 décembre. Là, je voudrais attirer l'attention de mes collègues maires concernant les champs d'intervention des agents de médiation. Il ne s'agit pas, comme parfois on a un peu été tenté de le faire dans certaines communes, de se servir des agents de médiation comme des policiers municipaux annexes. Les champs d'intervention des agents de médiation sont les suivants :

- Suivi, accompagnement et orientation des publics jeunes, en lien avec l'Éducation Nationale ;
- Suivi, accompagnement et orientation des publics concernés par les problèmes de santé mentale ;

- Difficultés relationnelles entre groupes sociaux ;
 - Conflits d'usages dans les équipements culturels et sportifs gérés par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (Piscines, médiathèque) ;
 - Communication avec les gens du voyage installés en dehors des aires aménagées ;
 - Soutien à la prévention des conduites à risques lors des fêtes locales et grands rassemblements festifs ;
 - Coordination avec le SPIP et le PJJ pour le développement de l'accueil des personnes assujetties à un travail d'intérêt général (T.I.G.).
- La mise à disposition des agents de médiation de la Ville de Béziers s'effectue à hauteur de 30 % de leur temps de travail planifié.

Il vous est proposé :

- d'adopter cette convention ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention annexée à la délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 33.

**DÉLIBÉRATION N° 33 : HABITAT, LOGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN –
Déclaration d'intérêt communautaire de l'opération de construction neuve de 10
logements locatifs sociaux résidence « Cami Founjut » à Valras-Plage, réalisée par
l'OPH Béziers Méditerranée
Rapporteur : M. MENARD**

M. MENARD.- Les points 33, 34 et 35 concernent trois déclarations d'intérêt communautaire d'opérations de construction de logements locatifs sociaux.

Le premier dossier concerne une opération à Valras-Plage.

Le second dossier concerne une opération à Béziers.

Le troisième dossier concerne une opération à Boujan.

Ces trois délibérations nécessitaient une majorité des deux tiers. Vous comprenez pourquoi elles n'ont pas été votées jusqu'à maintenant. Là, elles vont l'être sans état d'âme.

La délibération n° 33 concerne donc une déclaration d'intérêt communautaire pour une opération de construction de 10 logements locatifs sociaux à Valras-Plage.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 34.

**DÉLIBÉRATION N° 34 : HABITAT, LOGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN –
Déclaration d'intérêt communautaire de l'opération de réhabilitation de 29 logements
locatifs sociaux résidence « Le Priou », située rue Maréchal Thomas Bugeaud à
Béziers, réalisée par l'OPH Béziers Méditerranée**

Rapporteur : M. MENARD

M. MENARD.- La délibération n° 34 concerne la déclaration d'intérêt communautaire d'une opération de réhabilitation de 29 logements sociaux locatifs située à Béziers.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 34 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 35.

DÉLIBÉRATION N° 35 : HABITAT, LOGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Déclaration d'intérêt communautaire de l'opération de construction neuve de 4 logements locatifs sociaux résidence « Les Jardins du Libron », située à Boujan-sur-Libron, réalisée par FDI Habitat

Rapporteur : M. MENARD

M. MENARD.- La délibération n° 35 concerne la déclaration d'intérêt communautaire d'une opération de construction de 4 logements locatifs sociaux à Boujan-sur-Libron.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 36.

DÉLIBÉRATION N° 36 : HABITAT, LOGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Garantie d'emprunt d'un montant total de 1 081 750 € pour le financement de l'opération de réhabilitation de 29 logements, située impasse Maréchal Bugeaud à Béziers

Rapporteur : M. MENARD

M. MENARD.- Les questions 36, 37 et 39 portent sur des garanties d'emprunts de la CABM à 100 % pour trois opérations.

La délibération n° 39 concerne une garantie d'emprunt pour une opération de réhabilitation de logements à Béziers.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 36 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 37 : HABITAT, LOGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Garantie d'emprunt d'un montant total de 471 868 € pour le financement de l'opération de construction « Les Jardins du Libron » de 4 logements individuels, située à Boujan-sur-Libron

Rapporteur : M. MENARD

M. MENARD.- La délibération n° 37 porte sur une garantie d'emprunt pour une opération de

construction de 4 logements à Boujan.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 37 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 38 : HABITAT, LOGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Garantie d'emprunt d'un montant total de 781 866 € pour le financement de l'opération de construction « Le Cami Founjut » de 10 logements collectifs, située rue Cami Founjut à Valras-Plage

Rapporteur : M. MENARD

M. MENARD.- La délibération n° 38 porte sur une garantie d'emprunt pour une opération de construction de 10 logements à Valras-Plage.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 38 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 39.

DÉLIBÉRATION N° 39 : HABITAT, LOGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Délégation des aides publiques au logement pour le développement de l'offre locative et l'amélioration de l'habitat privé – Avenant 2014 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé.

Rapporteur : M. MENARD

M. MENARD.- La question n° 39, c'est une actualisation d'un vote d'une délibération qui a déjà eu lieu le 17 mars 2014. Il faut l'actualiser parce qu'il ne vous aura pas échappé que le Président a changé et qu'il s'appelle aujourd'hui Frédéric LACAS.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 39 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Merci, Monsieur MENARD.

Maintenant, nous passons à la thématique des gens du voyage. Gérard GAUTIER va présenter les questions n° 40 et 41.

DÉLIBÉRATION N° 40 : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – Aire permanente d'accueil des gens du voyage à Béziers – Définition du règlement intérieur et de la tarification appliquée

Rapporteur : M. GAUTIER

M. GAUTIER.- Merci, Monsieur le Président. Vous savez que, depuis le 28 mars 2014, notre Communauté d'Agglomération exerce la compétence « création, gestion et entretien des

aires permanentes d'accueil et des aires de grand passage des gens du voyage ».
L'aire permanente d'accueil à Béziers est destinée à accueillir des gens du voyage itinérants. Cette aire sera mise en service début juillet 2014, dans quelques jours.
Il convient donc de définir les règles d'organisation interne et de fonctionnement applicables à celle-ci, en harmonisation avec les pratiques de gestion à l'échelle de l'Ouest Héraultais. J'en profite pour signaler qu'il y a une coopération avec l'Agglomération Hérault Méditerranée qui est fructueuse.

Le projet de règlement intérieur joint à la présente délibération fixe :

- les conditions d'accueil et de départ et les formalités à accomplir par les voyageurs en vue de l'occupation de l'aire.
- le montant de la redevance d'occupation à raison de 2,50 € par jour de présence et par emplacement, ainsi que celui de la caution, à hauteur de 100 € par emplacement.
- les obligations des usagers pendant leur séjour sur l'aire.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le règlement intérieur de l'aire permanente d'accueil à Béziers.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 40 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 41.

DÉLIBÉRATION N° 41 : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – Aire permanente d'accueil des gens du voyage à Béziers – Contrat de mandat de gestion des redevances d'occupation entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et SG2A-Hacienda

Rapporteur : M. GAUTIER

M. GAUTIER.- Notre Communauté d'Agglomération a choisi, dans le respect des marchés publics, la société SG2A-Hacienda pour gérer les deux aires d'accueil : l'aire de grand passage et l'aire permanente d'accueil dont nous venons de parler.

Il est proposé au Conseil communautaire en ce qui concerne l'aire d'accueil permanente d'accueil de Béziers :

- d'approuver le contenu d'un contrat de mandat entre la société SG2A-Hacienda et la CABM, qui détermine les modalités de gestion financière de l'aire permanente d'accueil à Béziers, annexé à la présente délibération.
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- La société SG2A-Hacienda gère aussi les aires d'accueil des gens du voyage sur Agde, au niveau de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. Il y a donc déjà une convention. Le but, c'est d'organiser le passage des gens du voyage sur notre territoire et de l'optimiser de mieux en mieux.

Ce que l'on peut dire déjà, c'est que, dans le cadre du Schéma départemental, grâce à la création de l'aire permanente d'accueil et de l'aire de grand passage sur le Grand Biterrois et au fait que ce soit pris en compétence d'Agglomération, nous pourrions organiser le désordre qui existait jusqu'à maintenant ; c'est-à-dire que, quand les voyages n'iront pas ou sur l'aire

permanente d'accueil ou sur l'aire de grand passage, nous pourrions demander l'intervention de la force publique, en espérant qu'il y aura des résultats sur le territoire. Ce n'est pas toujours évident, mais jusqu'à maintenant c'était un peu l'anarchie et chaque année nous essayions de savoir sur quel village ou sur quelle commune l'arrivée des gens du voyage allait tomber. Le but, c'est d'organiser ce désordre et de faire en sorte que la force publique puisse intervenir. Les gens du voyage ont une aire de grand passage à Sérignan et il a fallu avoir la volonté politique de s'engager là-dessus. C'était courageux ; au début, nous nous sommes fait critiquer, mais pour l'instant cela fonctionne très bien puisque les communes qui sont limitrophes n'ont pas été embêtées, notamment Cers.

M. GAUTIER.- Monsieur le Président, si vous me le permettez, nous pouvons lancer un appel au Maire de Servian et au Maire de Sauvian pour qu'ils commencent à se préoccuper du problème d'acquisition de terrains, car ils vont franchir très prochainement le seuil des 5 000 habitants, et c'est d'autant plus important que si nous ne sommes plus en règle avec le schéma par rapport à une commune nouvelle qui arrive aux 5 000 habitants l'intervention de la force publique sera remise en question. Il faut donc se hâter lentement certes, mais il faut quand même se préoccuper du problème, Messieurs.

M. THOMAS.- Merci, Gérard, de cette petite balle que tu me passes comme cela. Je veux juste te signaler que nous avons la chance que c'est devenu une compétence de l'Agglomération et qu'à ce titre-là nous pouvons trouver un emplacement plus judicieux qu'à Servian.

M. GAUTIER.- Tu peux venir à Cers, si tu veux...

M. LE PRÉSIDENT.- En as-tu un à proposer, s'il te plaît ?

M. THOMAS.- En bord de mer, en général, c'est bien...

M. GALONNIER.- A Villeneuve, nous avons déjà la gare TGV que nous attendons depuis des années et des années, nous nous en passerons pour l'instant. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce ne sont pas les mêmes voyageurs... Guy COMBES a la parole.

M. COMBES.- Si vous me le permettez, je ne vais pas passer la patate chaude à l'un ou à l'autre. Je voudrais dire que je me félicite qu'enfin – et cela, c'est un travail de longue haleine qui a été mené, et nous sommes bien dans un intérêt communautaire – ce Schéma départemental ait pu être aujourd'hui acté puisqu'il ne l'était pas. Certains, bien évidemment, ont vu d'un mauvais œil l'aire de grand passage qui a pu se faire sur la commune de Sérignan. En ce qui concerne la ville de Valras-Plage, par rapport à la quasi-totalité des administrés, cette aire de grand passage a été bien accueillie. Après, on peut polémiquer sur la question suivante : est-ce qu'effectivement nous devons mettre à disposition de ces personnes ce type de structure ? C'est une autre problématique et c'est un autre débat.

Je voudrais simplement rappeler que nous avons passé un été où nous étions à nos carrefours parce qu'effectivement le Schéma départemental n'était pas acté et que la force publique ne pouvait pas intervenir. Il y a deux ans de cela, nous avons été victimes d'une intrusion et nous avons eu 300 caravanes pendant plus de 15 jours en plein cœur de Valras-Plage sur le terrain municipal de sport. Je tiens à préciser qu'aujourd'hui les gens du voyage sont au tribunal. Alors, bien évidemment, c'est long, mais nous les avons mis au tribunal pour les faire condamner. Nous ne savons pas ce que nous percevrons, mais nous les avons mis au tribunal.

Alors, par rapport à ce que tu dis, mon cher Gérard GAUTIER, en disant : « les communes qui vont dépasser 5 000 habitants risquent d'avoir effectivement l'obligation de faire des aires

d'accueil ou de grand passage », oui. Alors je pense qu'il conviendra d'avoir entre nous un débat serein pour que nous puissions mettre en œuvre ce schéma et qu'il continue.

Voilà ce que j'avais à dire, et je vous remercie, Président, de tous les efforts que vous avez pu faire pour que ce Schéma départemental entre en action aujourd'hui, et merci également à la Ville de Béziers qui a acté cette aire d'accueil. Voilà ce que j'avais à dire. Merci à tous.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un problème qui était lourd sur notre territoire car notre force économique sur le Biterrois c'est surtout le tourisme, et bien entendu nos professionnels du tourisme étaient impactés quand les gens du voyage s'installaient à Sérignan les Plages, à Valras-Plage ou dans d'autres communes limitrophes, et cela avait un effet négatif sur notre image de territoire. Organiser ce désordre, comme je le disais, ce n'est pas anodin. Bien sûr que nous ne sommes pas d'accord avec cette loi qui nous impose ce règlement, mais quand la loi s'impose nous sommes obligés de l'appliquer ; regardez ce qui se passe avec les rythmes scolaires, nous ne sommes pas forcément d'accord mais nous sommes obligés d'appliquer la réforme.

Cependant, c'est peut-être au législateur de changer les lois et de faire en sorte que des gens aient des prérogatives que n'ont pas nos commerçants. Les gens du voyage, ce sont des communautés qui ne payent pas leurs taxes au niveau commercial, qui s'installent là où ils veulent sans payer leur droit de positionnement. Je pense que le législateur devrait y réfléchir pour savoir comment on peut organiser leur passage, peut-être en les faisant participer parce qu'il y a peut-être une certaine injustice vis-à-vis de gens qui sont sur le territoire, qui font des efforts, et qui voient des gens qui arrivent d'ailleurs, même si c'est leur culture, mais qui ne paient pas à leur quote-part les services qu'ils utilisent.

En tout cas, nous voilà organisés pour un certain temps, en espérant que nous serons assez intelligents pour continuer à fonctionner dans ce sens-là.

S'il n'y a pas d'autres questions ou d'autres remarques, nous pouvons voter sur ce rapport.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 41 est adoptée à l'unanimité. Merci.

Jean-Paul GALONNIER présente le rapport suivant qui concerne les équipements sportifs et culturels.

DÉLIBÉRATION N° 42 : ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS – Soutien à l'UNICEF dans le cadre de l'édition 2014 de « La Nuit de l'Eau »

Rapporteur : M. GALONNIER

M. GALONNIER.- Il s'agit d'un soutien à l'UNICEF dans le cadre de l'édition 2014 « La Nuit de l'Eau » qui a eu lieu au mois de mai au niveau de la piscine Léo Lagrange. Ce sont la Fédération Française de Natation et l'UNICEF France qui ont organisé en 2014 la 7^{ème} édition de la Nuit de l'Eau.

Le résultat a été important en kilométrage nagé, un peu moins en participation de nageurs. Mais ces actions permettent de récolter des fonds qui vont à des œuvres en particulier pour aider les populations d'Afrique. Il faut savoir qu'en 6 éditions le montant total des dons s'est élevé à 835 000 €. Donc merci à tous les participants et aux associations (Cercle des nageurs, Association sportive des cheminots biterrois et Groupement de plongée et Etudes sous-marines) qui ont organisé cette manifestation le 17 mai.

Il s'agit donc d'accompagner l'UNICEF dans son action et il vous est proposé de lui verser un soutien de 1 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 42 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la thématique de l'aménagement de l'espace et foncier. Comme Michel SUERE est absent, c'est Jean-Paul GALONNIER qui présente les rapports relevant de cette thématique.

DÉLIBÉRATION N° 43 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET FONCIER – Ligne nouvelle ferroviaire à grande vitesse Montpellier-Perpignan – Signature de la convention de financement des acquisitions foncières

Rapporteur : M. GALONNIER

M. GALONNIER.- Merci, Président. La première délibération que j'ai à rapporter concerne la ligne nouvelle ferroviaire à grande vitesse Montpellier-Perpignan et la signature de la convention de financement des acquisitions foncières. Nous passons maintenant à la mise en place des acquisitions foncières, RFF souhaitant bénéficier de subventions des collectivités publiques pour réaliser les acquisitions foncières qui font l'objet d'une mise en demeure.

La durée prévisionnelle de l'ensemble des acquisitions foncières couverte par la convention serait de 36 mois, à compter de la date d'effet de la convention.

Le montant des dépenses est fixé à 20 M€.

La clé de répartition des cofinancements est la suivante :

- État, RFF et Conseil Régional Languedoc-Roussillon : 25 % chacun.

- Les 25 % restants sont partagés entre le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, le Conseil Général de l'Aude, la Communauté d'Agglomération de Montpellier, la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée, la Communauté d'Agglomération de Carcassonne, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, la Communauté d'Agglomération de Narbonne et la Communauté d'Agglomération de Perpignan à hauteur de 3,1250 % pour chacune de ces collectivités.

Un premier appel de fonds de 30 % de la participation est prévu à la signature de la convention, soit pour la CABM un versement de 187 500 € à prévoir en 2014.

Il vous est proposé :

- d'approuver les termes de cette convention de financement qui est annexée à la présente délibération.

- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 43 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 44.

DÉLIBÉRATION N° 44 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET FONCIER – Commune de Béziers – Révision allégée du PLU secteur La Pieule – Avis de la Communauté d'Agglomération

Rapporteur : M. GALONNIER

M. GALONNIER.- Pour la question n° 44, ce sera très rapide puisqu'il s'agit, pour la Commune de Béziers, d'une révision allégée du PLU pour le secteur de la Pieule, qui nécessite l'avis de la Communauté d'Agglomération.

C'est un avis que nous vous demandons, étant entendu que les réseaux d'assainissement et d'eau potable nécessaires seront réalisés dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble, que ce projet prévoit un raccordement au réseau d'assainissement collectif et que l'absence de réalisation de logements sociaux à hauteur d'au moins 20 % du programme, soit 4 logements environ, sera compensée par le report d'une production a minima équivalente sur d'autres secteurs d'habitat futur prévus au PLU de Béziers.

Il vous est proposé d'émettre un avis favorable de principe sur cette révision allégée.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 2 voix.

Qui est pour ? Tous les autres conseillers municipaux.

La délibération n° 44 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Merci.

Nous passons à la question n° 45.

DÉLIBÉRATION N° 45 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET FONCIER – Participation des ZAC ou PUP au financement d'un réseau d'eau potable route de Valras-Plage, commune de Sérignan

Rapporteur : M. GALONNIER

M. GALONNIER.- Il s'agit d'une participation des ZAC ou PUP au financement d'un réseau d'eau potable route de Valras-Plage, sur la commune de Sérignan.

Par délibération du 17 mars 2014, la CABM a approuvé les modalités de participation financière pour le financement d'un réseau public d'eau potable d'un secteur situé route de Valras-Plage, à Sérignan. Ce secteur regroupait deux campings en cours d'extension et des zones d'urbanisation future actuellement bloquées et inscrites au PLU de Sérignan.

Depuis, un nouveau porteur de projet s'est manifesté. L'accord a été conclu ainsi : la participation de chaque bénéficiaire potentiel a été établie en fonction du débit incendie dont il devra bénéficier, à savoir 60 m³/heure pour un camping et 120 m³/heure pour la zone à urbaniser.

Le coût global des travaux à prévoir sur le réseau d'eau potable pour le renforcement de la défense incendie est estimé à 197 160 € HT.

Il vous est proposé d'approuver les modalités de participation financière des ZAC ou convention de PUP aux travaux d'extension de la conduite d'eau potable nécessaire à la desserte du secteur situé route de Valras-Plage à Sérignan.

M. LE PRÉSIDENT.- Là aussi, pour cette question n° 48, si un conseiller communautaire riverain ou lié à des riverains (personne privée ou morale) est concerné, il doit s'abstenir de voter.

S'agissant de ces trois campings qui s'agrandissent et qui demandent l'extension du réseau d'eau potable, l'avantage de leur permettre de s'étendre un peu puisqu'ils sont en zone non inondable nous amène une taxe de séjour qui est conséquente et qui nous permet d'avoir un supplément pour notre Office de Tourisme Communautaire. Je crois que, cette année, le bénéfice de la taxe de séjour des communes littorales nous a amené 200 000 € supplémentaires ; ce n'est pas à négliger pour l'organisation de ce territoire.

M. GALONNIER.- Taxe de séjour qui est reversée directement à la CABM.

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà, tout à fait. Elle est reversée à l'Office du Tourisme.

Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 45 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons aux questions qui concernent l'environnement. Jean-Claude RENAU présente la question n° 46.

DÉLIBÉRATION N° 46 : ENVIRONNEMENT – Animation du Site Natura 2000 « Les Orpellières » – Demande de subventions

Rapporteur : M. RENAU

M. RENAU.- Merci, Monsieur le Président. La première délibération portera sur l'animation du site Natura 2000 « Les Orpellières ». C'est une demande de subventions.

Je vous rappelle que le document d'objectifs du site Nature 2000 « Les Orpellières » élaboré par l'Agglomération a été validé lors du comité de pilotage du 28 janvier 2014.

Pour mémoire, bien que vous l'ayez sous les yeux, je vous rappelle que 144 hectares du site Natura 2000 portant sur les communes de Sérignan et de Valras-Plage ont été classés en Zone Spéciale de Conservation.

Notre Agglomération est devenue structure animatrice pendant une durée de 6 ans.

Le document d'objectifs comporte des actions spécifiques dont la réalisation peut bénéficier de financements de l'État et de l'Union Européenne à hauteur de 80 %.

Sachez que l'année 1 de cette animation qui s'étend de juin 2014 à mars 2015 mobilisera une enveloppe globale de 15 124,69 €.

La répartition de cette enveloppe vous est fournie dans le document que vous avez sous les yeux.

Ceci exposé, je vous propose :

- de valider le rôle d'animateur de la CABM.

- de solliciter l'État et l'Union Européenne pour obtenir des financements.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 46 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 47.

DÉLIBÉRATION N° 47 : ENVIRONNEMENT – Organisation de la filière des déchets diffus spécifiques des ménages – Convention avec l'éco-organisme EcoDDS

Rapporteur : M. RENAU

M. RENAU.- La deuxième délibération que je dois vous présenter concerne l'organisation de la filière des déchets diffus spécifiques des ménages. Dans ce cadre-là, nous vous proposons de passer une convention avec l'éco-organisme EcoDDS.

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 a introduit la notion de Responsabilité Élargie du Producteur obligeant la prise en charge de la gestion d'un certain nombre de déchets pour les metteurs sur le marché.

Le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs est défini par l'article L 541-10 du Code de l'environnement. En application, il est fait obligation aux fabricants nationaux, aux importateurs et aux distributeurs, pour les produits de leurs propres marques, de prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des

déchets issus de leur chaîne de fabrication.

L'éco-organisme EcoDDS a été agréé par arrêté interministériel publié le 20 avril 2013 pour organiser la filière des déchets diffus spécifiques (DDS), c'est-à-dire les déchets chimiques produits par les ménages pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Ces types de déchets vous sont signifiés dans le descriptif que vous avez dans la délibération.

L'éco-organisme propose aux collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets de signer une convention par laquelle il s'engage à :

- mettre en place en déchetterie, dès 2014, à titre gratuit, des contenants pour la collecte séparée des déchets ;

- mettre à disposition de la collectivité un kit de communication ;

- prendre en charge en nature la formation des agents des déchetteries ;

- procéder à l'enlèvement des contenants ;

- verser un soutien financier comprenant :

- * une par fixe par déchetterie fixée à 812 €

- * une contribution de 0,03 € par habitant pour la communication

- * la prise directe des contrats avec les opérateurs

- * la formation des agents de déchetterie.

De son côté, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée s'engage à collecter séparément et remettre à EcoDDS les DDS apportés selon les règles fixées par l'éco-organisme. La CABM ne collectera pour le compte d'EcoDDS que les apports ménagers et si elle accepte les déchets des professionnels les seuils de l'arrêté produits pour les catégories 3, 6, 7, 8, 9 et 10 feront foi. Pour les catégories 4 et 5 (produits d'adhésion, d'étanchéité, de réparation, produits de traitement, de revêtement des matériaux et produits de préparation de surface), la CABM ne devra prendre que les apports concernant les ménages.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- d'autoriser la signature de la convention avec l'éco-organisme EcoDDS ;

- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 47 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 48.

DÉLIBÉRATION N° 48 : ENVIRONNEMENT – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Année 2013

Rapporteur : M. RENAU

M. RENAU.- La question n° 48 porte sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2013. Ce rapport annuel vous est fourni dans les documents qui vous ont été remis. Nous n'allons pas détailler tout le rapport ce soir ; je vous laisse le soin d'en prendre connaissance, et vous verrez que vous aurez des renseignements très intéressants.

La loi du 15 juillet 1975 donne aux collectivités l'obligation de collecter et de traiter les déchets ménagers et assimilés. Dans un esprit de transparence et d'information, la loi du 2 février 1995 prévoit que le Président présente au Conseil communautaire, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public d'élimination des déchets, avant une mise à disposition du public. Dans ce cadre, le Ministère

de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret qui définit le contenu minimal de ce rapport comprenant les indicateurs techniques et financiers.

A ce titre, il convient de souligner, pour cette deuxième année post-transfert de la compétence collecte et traitement des déchets, les actions suivantes :

- déploiement de la collecte sélective, des emballages en porte à porte et en apport volontaire ;
- possibilité pour les administrés d'acquérir un composteur individuel ;
- validation du diagnostic du Programme local de prévention des déchets
- modernisation de l'usine de valorisation des ordures ménagères dénommée VALORBI.

Il est à noter la spécificité de l'organisation de la compétence collecte et traitement des déchets sur le territoire de l'agglomération, où le système de représentation substitution est en vigueur avec le SICTOM Agde-Pézenas (collecte-traitement sur 8 communes) et le SITOM du Littoral (traitement sur 4 communes). Les données de ces syndicats seront annexées au rapport annuel de l'Agglomération.

Le présent rapport dont la synthèse est jointe à la délibération concerne plus précisément le périmètre des 5 communes de l'Agglomération en gestion directe. Il s'agit du deuxième rapport annuel, nous permettant une comparaison avec les données de l'année 2012.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- de prendre connaissance du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2013 dont le rapport est joint à la présente délibération ; lequel sera ensuite transmis à M. le Préfet et mis à disposition du public tel que prévu par les textes en vigueur ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 48 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous allons pouvoir passer à l'eau et à l'assainissement. Monsieur AURIOL, vous avez la parole.

DÉLIBÉRATION N° 49 : EAU ET ASSAINISSEMENT – Aqua Domitia maillon biterrois – 1^{er} tronçon – Demande de financement pour la réalisation des travaux

Rapporteur : M. AURIOL

M. AURIOL.- Dans la délibération n° 49, il s'agit d'une demande de financement pour la réalisation du maillon biterrois d'Aqua Domitia. Je ne vous rappelle pas ce qu'est Aqua Domitia, vous en avez entendu parler. Ce maillon biterrois va servir à l'alimentation en eau brute et il va servir aussi surtout à l'irrigation raisonnée des vignes et ensuite à l'eau potable. Il convient de noter que ce maillon biterrois n'amènera pas l'eau du Rhône dans un premier temps ; il la prendra dans l'Orb. Ensuite, dans un deuxième temps, les maillons vont se connecter et amener effectivement l'eau du Rhône.

Nous nous sommes « battus » pour que l'eau qu'on prenait dans l'Orb ne manque pas ensuite pour l'alimentation en eau potable de nos communes et de vos communes puisque vous savez que c'est une grosse ressource d'eau.

Tout a été calé. Vous avez le financement dans la délibération. Je vous le laisse lire et je vous propose de voter sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 49 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question suivante.

DÉLIBÉRATION N° 50 : EAU ET ASSAINISSEMENT – Convention spéciale de déversement d'eaux résiduaires non domestiques de MSI (Mécanic Sud Industrie)

Rapporteur : M. AURIOL

M. AURIOL.- La délibération n° 53 concerne une convention spéciale de déversement d'eaux résiduaires non domestiques. Ce genre de convention s'adresse aux entreprises. Là, il s'agit d'une convention signée entre le délégataire, en l'occurrence la Lyonnaise des Eaux, la CABM et Mécanic Sud Industrie.

Un certain nombre de formules sont utilisées pour le calcul de ce déversement. Je vous en laisse prendre connaissance.

Je vous propose de voter sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 50 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question suivante.

DÉLIBÉRATION N° 51 : EAU ET ASSAINISSEMENT – Convention de partenariat avec IRSTEA et Lyonnaise des Eaux relative à l'étude sur les pertes de réseau et leurs conséquences sur la ressource

Rapporteur : M. AURIOL

M. AURIOL.- Nous allons passer une convention, si vous le voulez bien, de partenariat avec IRSTEA et la Lyonnaise des Eaux relative à l'étude sur les pertes de réseau et leurs conséquences sur la ressource.

Vous savez que dans le 10^{ème} ou le 11^{ème} plan de l'Agence de l'Eau il est demandé de prendre en compte les pertes de réseau et d'amener les réseaux à 75 % de rendement, pour préserver les ressources en eau.

L'institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA) va passer une convention avec nous pour nous aider à obtenir une connaissance pointue en matière d'optimisation des prélèvements sur cette ressource. Cette convention est gratuite.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 51 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 52 : EAU ET ASSAINISSEMENT – Signature d'une convention de transfert de propriété des réseaux d'eau potable et d'assainissement du lotissement « Les Jardins de la Présidente » à Béziers

Rapporteur : M. AURIOL

M. AURIOL.- Nous vous proposons de signer une convention de transfert de propriété des réseaux d'eau potable et d'assainissement du lotissement « Les Jardins de la Présidente » à Béziers entre la société ANGELOTTI AMÉNAGEMENT, l'association syndicale qui a été nommée et l'Agglomération qui est compétence en matière d'assainissement et d'eau potable.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 52 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 53 : EAU ET ASSAINISSEMENT – Nouvelle désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée à la commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Nappe Astienne

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons maintenant passer à la délibération n° 53 qui concerne la nouvelle désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération au SMETA. La délibération vous a été déposée sur table. Comme Bernard AURIOL est président du SMETA, il ne peut pas représenter la CABM.

Il vous est proposé de désigner comme représentant le Vice-Président chargé de l'Aménagement du Territoire, Michel SUERE. Y a-t-il d'autres candidats ? Monsieur AURIOL, vous avez la parole.

M. AURIOL.- Michel SUERE en avait exprimé le souhait, et la directrice du Syndicat en avait également exprimé le souhait à titre de conseil, parce que la Ville de Corneilhan est évidemment concernée par l'Astien, et en plus c'est une zone où l'Astien affleure et où la couverture est beaucoup moins importante que sur d'autres communes. La Ville de Corneilhan est donc concernée particulièrement par la protection de cette ressource.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci de la précision.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 53 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons aux rapports relevant de la thématique « transports, déplacements et réseaux numériques très haut débit ». Christophe THOMAS a la parole.

DÉLIBÉRATION N° 54 : TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS ET RÉSEAUX NUMÉRIQUES TRES HAUT DÉBIT – Désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au sein du Club des Villes et Territoires Cyclables

Rapporteur : M. THOMAS

M. THOMAS.- Merci, Président. Il convient d'aborder les quatre dernières questions de ce Conseil communautaire.

La première concerne la désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération

Béziers Méditerranée au sein du Club des Villes et Territoires Cyclables. Nous y participons depuis le 26 janvier 2012, et pourtant il n'y a pas encore de personne désignée. Nous devons donc désigner un représentant. Nous avons tiré au sort et je pense que c'est moi qui ai gagné...

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 54 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Félicitations à M. THOMAS.

DÉLIBÉRATION N° 55 : TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS ET RÉSEAUX NUMÉRIQUES TRES HAUT DÉBIT – Rapport annuel 2013 de la Commission intercommunale pour l'accessibilité

Rapporteur : M. THOMAS

M. THOMAS.- Il m'appartient aussi de vous présenter le rapport annuel de la Commission intercommunale d'accessibilité pour l'année 2013.

Nous avons ce rapport qui traite évidemment de tout ce qui est mis en place pour faciliter l'accessibilité des transports notamment et donc de tous les travaux qui ont pu être faits durant l'année 2013, aussi bien à Béziers que sur les communes de Lieuran, de Sauvian, de Sérignan et de Villeneuve.

Bien évidemment, toutes ces actions se font en concertation avec les associations qui en sont membres, tout cela pour faciliter l'accessibilité de nos équipements.

Il y a donc un rapport qui donne l'ensemble des opérations qui ont été menées en 2013.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 55 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question suivante.

DÉLIBÉRATION N° 56 : TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS ET RÉSEAUX NUMÉRIQUES TRES HAUT DÉBIT – Convention de financement des aménagements de voirie liés au fonctionnement du service de transport urbain entre les communes et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée – Commune de Béziers – Travaux 2014

Rapporteur : M. THOMAS

M. THOMAS.- Dans la logique justement de cette mise en accessibilité, il y a une convention de financement qui est mise en place par l'Agglomération en liaison avec les différentes communes, et là précisément avec Béziers où il y a des travaux qui ont été faits, à savoir :

- l'aménagement de l'arrêt « Centre Social » pour un montant de 25 764 € HT. Comme cela est prévu dans la convention, nous partageons la dépense en deux : 50 % pour l'Agglomération et 50 % pour la Ville de Béziers, soit une somme de 12 882,26 € HT pour chacune des deux collectivités.

- l'aménagement des arrêts « Rosa Parks », « Mandela » et « Vaquerin » pour un montant total de 5 813,11 € TTC. La participation de l'Agglomération s'établit à 2 422,13 € HT.

Il vous est proposé de voter sur ces montants.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 56 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**DÉLIBÉRATION N° 57 : TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS ET RÉSEAUX NUMÉRIQUES
TRES HAUT DÉBIT – Avenant n° 13 à la DSP pour l'exploitation du réseau de transport
urbain de Béziers Méditerranée
Rapporteur : M. THOMAS**

M. THOMAS.- Je dois enfin vous présenter l'avenant n° 13 de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain de Béziers Méditerranée. Cet avenant porte sur plusieurs points :

1) Le prolongement de la ligne n° 20 Béziers-Lieuran-Espondeilhan vers Servian en été.
A la demande des maires de Lieuran et d'Espondeilhan, cette ligne finissait à Servian pour amener les usagers jusqu'à la piscine Muriel Hermine. Au vu de ce qui s'est passé l'année dernière et des comptages réalisés, nous avons proposé de ne faire ce service que pour le mois de juillet. Cette mesure entraîne une diminution du montant des charges de 1 534 €. En août, il ne s'était rien passé.

2) Le renforcement du service de la ligne n° 5 en été.
Par contre, il se passe beaucoup de choses sur la ligne n° 5. Il nous faut renforcer le service sur cette ligne l'après-midi en mettant en place un véhicule supplémentaire, avec un coût supplémentaire de 25 640 € HT.

3) Le titre Zazimut Hérault Transport valable les 2 mois d'été
Ensuite, pour l'été toujours, le titre Zazimut mérite d'être utilisé aussi l'été. A ce titre-là, la CABM participe à son prolongement dans l'été pour un coût qui a été de 1 365 € TTC l'année dernière, et on peut supposer que ce sera un montant équivalent en 2014. Il y a une petite pastille qui est apposée sur les cartes Zazimut.

Il vous est proposé d'approuver la conclusion de cet avenant n° 13.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 57 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour les questions de ce Conseil communautaire, c'est terminé. Maintenant, nous avons une question orale de M. Élie ABOUD.

QUESTION ORALE

M. ABOUD.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais d'abord te regarder et te dire que je souhaite que mon intervention soit dans un contexte apaisé et, si tu le permets, amical, parce que je voudrais revenir sur ce que tu as dit au début, c'est juste une remarque. Concernant les groupes, tu disais que tu n'aimais une chose, à savoir faire de la politique au niveau de

l'Agglomération, car cela peut engendrer des divisions.

Concernant la politique, nous sommes au cœur de la vie politique, nous sommes au cœur de la vie publique, mais nous pouvons l'exercer d'une façon propre en jouant l'intérêt collectif. Nous ne sommes pas ici dans un bloc apartaire. Nous sommes au cœur de la vie politique.

Deuxième remarque. Je vais dire « Frédéric », si tu le permets parce que c'est plus amical. Tu disais : « c'est source de division ». Quand tu as été élu président, tu m'as appelé et tu m'as dit : « je souhaite que tu fasses partie du staff et que tu sois vice-président autour de moi ». Je t'ai répondu « non » parce que je ne veux pas jouer la division. Pourquoi t'ai-je répondu « non » ? Bien sûr, mes intérêts personnels, c'était de me retrouver évidemment avec mes amis, tous en face, maires, avec une délégation sensible. Mais je savais que j'allais apporter un trouble, que j'allais te compliquer la tâche, que j'allais peut-être être une source de division. Quand tu dis que ce genre de choses peut apporter des divisions, permets-moi de dire que je suis tout sauf division.

D'autre part, quand la situation était un peu compliquée, quand elle était un peu tendue, évidemment je me suis permis de répondre amicalement à Gérard pour ne pas me donner un rôle plus que cela, mais j'ai quand même apporté une petite pierre à cet édifice complexe, et je continuerai – j'en prends l'engagement avec toi – à enfoncer des portes ouvertes parce que la tâche n'est pas facile.

Pourquoi les groupes ? Les groupes font partie aujourd'hui, Frédéric, du fonctionnement démocratique de l'Agglomération. C'est quelque chose qui fait partie du débat. Je prends l'engagement aujourd'hui, avec les vice-présidents, avec les deux conseillers communautaires délégués et avec tous mes collègues conseillers communautaires, que je serai dans une logique de construction et pas d'opposition, je ne veux pas dire dans une logique de consensus parce que je sais qu'il y en a beaucoup qui n'aiment pas ce mot et qui me le reprochent puisque l'on dit qu'il n'y a pas de colonne vertébrale, mais en tout cas dans une approche de dialogue et du bon sens.

Pourquoi est-elle tardive, cette demande ? Elle est tardive parce que la vie politique et la vie publique sont faites de symboles et de preuves. Il est vrai qu'il y a eu, en deux ou trois semaines ou en un mois, d'une façon volontaire ou involontaire et je suis convaincu que c'est plutôt involontaire mais en tout cas le résultat est là, des désignations, des nominations dans des secteurs extrêmement sensibles dans la vie politique biterroise, je parle de la ville centre, que ce soit au niveau de la politique culturelle, que ce soit au niveau de la politique de la ville, au niveau de la politique sociale, à la vice-présidence de l'OPAC, à la vice-présidence de la MLI, à la vice-présidence de l'hôpital. Ce sont des signes. Je ne mets absolument pas en cause la compétence des personnes concernées, mais aujourd'hui il y a effectivement une incompréhension, un doute ; en tout cas, cela a posé débat et cela pose interrogation.

Donc, aujourd'hui, j'ai envie de te dire que ce groupe ne sera pas là pour diviser, il sera là pour être vigilant pour qu'effectivement cette politique politicienne, un peu insidieuse, ne vienne pas prendre le dessus sur le reste.

Je ne sais pas quels seront les gestes politiques qui seront donnés, Monsieur le Président, peut-être pour apaiser encore un peu plus, sans remettre en cause les organismes indépendants, pour respecter la démocratie et aller dans le bon sens. C'est tout ce que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Elie, je te remercie de ton intervention. Si tu vas dans cette démarche pour essayer d'aller dans l'apaisement et dans le travail en commun, j'en suis fort aise. J'espère que les gens arriveront à se faire confiance sur des projets, sans avoir des a priori ou des ressentis. C'est pour cela que j'ai demandé aux services de travailler et d'être déjà dans des commissions. Nous aurons un droit de regard et nous sommes en toute transparence dans tout ce que nous faisons. Même s'il y a des gens qui peuvent croire ou qui peuvent dire telle ou telle chose, jusqu'à preuve du contraire je demande à ce que l'on me

montre concrètement quand cela ne se passe pas bien dans l'intérêt du Biterrois et pour les Biterrois, et cela dans les délégations des uns et des autres. Cela me fait penser un peu à une équipe de rugby ou de football, comme si l'on me disait : « oui, mais celui-là il est comme cela, celui-là il a telle religion, celui-là il appartient à tel parti politique ». Quelle est leur action ? Leur action, c'est de gagner et d'amener leur équipe à la victoire. Je crois que c'est ce qu'il faudra faire, c'est-à-dire au-dessus de ces débats ; mais je les entends ces débats, c'est ce que l'on appelle la démocratie. Mais je crois que la démocratie en a pris un grand coup ; on le voit au niveau national, on voit ce qui est en train de se passer au niveau des électeurs ; on voit bien qu'au niveau du plus grand parti de France c'est actuellement l'abstentionnisme. Mais ce n'est pas pour rien, c'est justement parce qu'on remet chaque fois des considérations qui font que des gens ne se font plus confiance s'il n'y a pas une feuille de route, s'il n'y a pas d'objectifs, s'il n'y a pas de projet de territoire bien clarifié.

Le but justement de ce projet d'agglomération où vous allez tous plancher d'ici l'été pour démarrer sur le projet d'automne s'inscrit dans cette démarche. Il faut savoir que nous arrivons avec une prospective qui avait faite par le mandat antérieur. Cette prospective devra être analysée ; elle devient pour nous rétrospective. En fonction des critères financiers que nous allons avoir, nous allons pouvoir arbitrer sur la prochaine prospective. Par rapport à cela, il va falloir que nous soyons vigilants.

Mais au niveau de toutes les vice-présidences, si quelqu'un déroge à cette règle d'intérêt général et d'aménagement cohérent de territoire pour le Biterrois, mais pas que pour la ville centre, je parle de l'agglomération, je crois que c'est moi qui dois être garant de cela et le dénoncer si certains d'entre vous le dénoncent.

Après, nous avons affaire à des organismes qui sont des organismes indépendants. Cela fait partie des rôles de la démocratie. Je sais bien quels ont été les ressentis. On peut mettre le curseur pour essayer d'apaiser, mais après ce sont des votes qui sont décidés. Nous ne pouvons pas être décideurs sur tout, nous ne pouvons pas être premiers partout. Moi, je n'ai pas demandé, comme dans le système du passé, à être président de tout. Bien sûr qu'il ne faut pas ouvrir notre démarche qu'à l'agglomération, il faut l'ouvrir aussi au territoire et faire en sorte d'anticiper dans les réformes territoriales. Alors je viens d'apprendre qu'il y a un SMS qui dit que la réforme territoriale va être rechangée. Maintenant, dans les lois qui arrivent, c'est au législateur de décider et nous essaierons d'appliquer les réformes du mieux que nous le pourrons et autant que faire se peut.

Moi, je m'engage en tant que président de l'Agglomération à vous entendre certes, mais je ne sais pas si les groupes vont amener une valeur ajoutée à ce projet de territoire que nous devons définir ensemble, d'abord en Bureau communautaire, et pourquoi pas en Bureau des maires et puis en Bureau communautaire, et ensuite avec vous, avec tous les élus communautaires qui ont été désignés pour cette fois-ci au suffrage universel. Là, tous les élus qui seront nommés dans les commissions devront être présents, qu'ils fassent partie de telle ou telle opposition ou pas. Moi, je suis ouvert à tous ceux qui apporteront cette valeur ajoutée, qu'ils soient dans l'équipe en place ou qu'ils ne soient pas dans l'équipe en place, cela ne me gêne pas.

M. ABOUD.- Juste un mot, Frédéric. Je suis dans cette logique d'apaisement. Je n'ai pas du tout remis en cause des compétences. Mais être uni ne veut pas dire être uniforme et il y a aussi une forme de respect à toutes les sensibilités, parce que je ne veux pas qu'en filigrane on croit qu'il n'y a pas des gens compétents de l'autre côté. Je ne peux pas adhérer à cela. Voilà, c'est tout ce que je voulais préciser. Mais il n'y aura aucune division.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui a dit qu'il n'y avait pas des gens compétents dans d'autres sensibilités ? Qui l'a dit ? Et est-ce que l'on a des exemples à me citer ? Moi, je veux bien l'entendre.

M. ABOUD.- Frédéric, ce que je dis simplement, c'est qu'il y a un ressenti, un vécu qui n'est pas très bien compris. Je souhaite qu'on l'éclaircisse, c'est tout.

M. LE PRÉSIDENT.- Je l'entends. Monsieur COUQUET, vous avez la parole.

M. COUQUET.- Monsieur le Président, sur ce débat concernant les groupes politiques, vous avez bien sûr une vision, vous avez des propositions qui ne correspondent pas d'abord à la législation. Le législateur a reconnu que, dans les communes de plus de 100 000 habitants et la Communauté d'Agglomération fait partie de cela, il y a la possibilité de créer des groupes. Vous ne pouvez donc pas l'empêcher.

Mais en dehors de cela, le fond, ce n'est pas de stigmatiser la politique. Bien sûr, actuellement, il y a une grande campagne nationale là-dessus. Certains partis politiques se comportent d'une certaine façon, mais cela n'implique pas obligatoirement l'ensemble des citoyens qui, dans notre pays, forment la République, forment le fait que la démocratie, dans notre pays, existe encore à partir des élus, à partir des réflexions politiques, à partir malheureusement d'idéologies aussi qui, petit à petit, sont plus ou moins abandonnées parce qu'on dit « tout le monde, il est beau, tout le monde il est gentil » et dans ce cas-là on dit « tout le monde est méchant, tout le monde est un bandit ». Non, les groupes politiques ce n'est pas non plus de dire : « nous allons travailler ensemble avec la ligne donnée par le Président ». Les groupes politiques peuvent aider à un fonctionnement démocratique de l'assemblée puisque nous ne sommes pas habitués à cela. Obligatoirement, vous, vous le faites à partir d'un conseil de maires qui n'est d'ailleurs pas prévu par la loi, mais pourquoi pas ? Mais, justement, il faut aussi qu'il y ait l'ensemble des élus qui s'impliquent dans le projet d'agglomération, et l'ensemble cela ne peut passer que par des groupes politiques. Alors quand on dit « groupes politiques », on a l'impression que nous allons passer le temps à nous chamailler sur des problèmes idéologiques ; oui et non en même temps, parce qu'y compris sur toutes les décisions que nous prenons il y en a une partie qui sont quand même des décisions politiques dans le sens de la gestion de la cité, parce que ce dont vous parlez après c'est de la politique politicienne, et malheureusement il est vrai que la politique politicienne peut exister. Parmi nous tous qui sommes ici, est-ce qu'il y en a un qui peut lever le doigt pour dire qu'il n'a jamais participé à de la politique politicienne ? Il n'y en aura pas, personne ne peut le dire, parce qu'obligatoirement il y a un lien avec ce que l'on perçoit, y compris des intérêts.

Donc, là-dessus, je crois que nous avons tout intérêt, justement pour qu'il y ait un bon fonctionnement démocratique, à ce qu'il y ait des groupes politiques avec la diversité qui existe. Il y a une diversité, il ne faut pas la nier ; ce n'est pas en ne faisant pas des groupes politiques que l'on empêchera la diversité ; sinon, cela n'empêchera pas certains, comme cela se fait maintenant, de se rencontrer, de se voir pour régler tel ou tel problème. Comment avez-vous été élu ? De cette façon. Sinon vous n'auriez pas été élu. Moi-même étant un peu tout seul, j'ai fait le 33^{ème}. Ce n'est donc pas pour peser dans ce sens-là sur le plan politicien ; il s'agit simplement de regarder les groupes politiques dans le sens positif de ce que peuvent rendre les groupes politiques, et ce ne sont pas non plus que des moyens, mais il faut aussi en même temps qu'il y ait certains moyens qui soient mis à disposition, et la loi l'a prévu.

M. LE PRÉSIDENT.- Gérard GAUTIER a la parole.

M. GAUTIER.- Moi, je comprends ce que dit Élie. J'adhère aussi à ce que vous dites, les uns et les autres, pour la création de groupes, mais je pense aussi que ce n'est pas une obligation. Moi, en ce qui me concerne, je n'adhérerai à aucun groupe. D'ailleurs, Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire que je suis dans la même attitude, dans la même posture, dans le même comportement que celui dans lequel vous avez été, vous, pendant les six ans lorsque vous avez été élu en 2008 par rapport au Président COUDERC, c'est-à-dire pas systématiquement contre mais pas totalement pour quand même, parce que ces six ans nous les avons vécus et pour rappel je vous signale quand même que vous étiez totalement

opposé à l'instauration de l'impôt aggro, que vous avez élaboré le projet de lycée sans nous concerter et ensuite vous avez demandé la prise en charge des réseaux, que vous avez été formellement opposé au choix de la piscine à Sauvian.

Alors, moi, dans le même état d'esprit, je souhaite garder mon indépendance. Bien sûr, j'espère qu'il n'y aura pas de difficultés particulières, mais je suivrai votre exemple et je ferai ce que vous avez fait pendant les six ans en gardant votre indépendance. Je suis tout à fait d'accord avec vous d'ailleurs par rapport à votre position actuelle.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur MENARD, vous avez la parole.

M. MENARD.- Deux ou trois mots. Si les Français, nous le voyons, vote après vote, ont une telle défiance par rapport à la politique, c'est qu'il y a peut-être quelques petites raisons.

La première raison, ce sont les grandes déclarations, les grands mots, les envolées lyriques qui ne sont suivis de rien, qui sont suivis de petits accords entre amis, et uniquement cela, ou entre appareils politiques.

La deuxième défiance, c'est le comportement des hommes politiques. Ce que nous avons vu ici, à l'Agglomération, pendant deux mois, c'était un jeu politicien qui avait de quoi nourrir l'aigreur et plus que l'aigreur des Biterrois, et pas que des gens de Béziers, du Grand Biterrois, contre cette classe politique qui se partage le pouvoir ici depuis 50 ans. Nous avons tout eu à Béziers comme maires : des communistes aux radicaux, en passant par la droite et le centre, sans oublier les socialistes, pour une ville que je retrouve et que nous retrouvons dans l'état où elle est.

La défiance par rapport aux hommes politiques, elle est le fait de notables. Il y a des notables à droite comme à gauche, des gens qui n'ont jamais vécu d'autre chose que la politique, qui n'ont jamais fait autre chose que de la politique, qui ne pensent que politique, qui ne pensent qu'au coup d'après en se disant : « je ne me présente pas là ou je me présente là parce que la fois d'après je ferai cela ». C'est de tout cela dont les gens ont marre.

Frédéric, moi j'ai été content que nous trouvions un accord. Simplement, j'ai remarqué – et c'est pour cela que je vous ai écrit pour vous dire que nous formerons un groupe – qu'entre ce que vous me disiez et la pratique au jour le jour il y avait un vrai écart. Je ne sais plus qui disait : « on se fout des déclarations d'amour, on a envie de preuves d'amour dans un couple », mais nous ne sommes pas un couple, je m'empresse de le préciser. Ce que nous attendons, ce ne sont pas des déclarations, Frédéric, ce sont des gestes, ce sont des choix, et un certain nombre de choix non pas que vous avez faits, que vous avez laissé faire – et je fais attention à mes mots parce qu'une fois de plus je vous crois un honnête homme – par faiblesse, je n'ose pas imaginer par renvoi d'ascenseur, je ne crois pas parce que, quand on est président, il faut être capable de se défaire des gens qui vous ont aidé à faire ce que vous êtes, en tout cas un certain nombre de gestes – je vous l'ai dit, je l'ai dit publiquement et vous-même avez été suffisamment mal à l'aise pour le reconnaître dans la presse – , nous, nous les avons vécus comme autant de preuves inamicales.

Nous représentons un tiers des élus de cette agglomération, nous représentons la majorité de cette agglomération et je pense que sur ce point je pourrais ajouter Élie ABOUD et ses amis, nous avons vécu un certain nombre de gestes comme des gestes qui ne sont pas sympathiques pour Béziers. Je croyais que nous allions parler de tout cela au passé. Je vous ai remercié pour l'élection de Mme PISSARRO qui – je le constate – dépasse largement notre sensibilité, encore que je ne vois pas très bien quelle est la sensibilité du groupe que je préside. Mais il reste un certain nombre de gestes qui n'étaient pas, Frédéric, de la première grandeur. J'espère que cela ne se reproduira pas. Nous, le groupe que nous voulons mettre en place, il a comme seul objectif de se dégager des réflexes politiques et de faire passer les intérêts des gens qui nous ont élus avant les nôtres, et il ne s'agit pas seulement de le dire dans les discours, mais de le constater jour après jour. Nous voulons faire passer le bonheur des gens qui nous ont fait confiance avant nos intérêts. Et cela, ce ne sont pas des mots, ce ne sont pas des discours, c'est au jour le jour qu'on le mesure. Une fois de plus, sur un

certain nombre de choix qui ont été faits, j'ai la certitude que ce sont des calculs politiques, d'appareils politiques, qui pensent qu'ils vont grignoter du pouvoir, qui, rejetés par le suffrage universel, essaient de revenir sur le devant de la scène par des accords, parce qu'au fond ces partis politiques, Monsieur COUQUET, ce qui les tue ce sont les gens qui, au fond, sont bien dans ce milieu de corps intermédiaire où on se retrouve dans des conseils d'administration où on a des amitiés, où on a rendu service un jour à un tel et il vous rend service le lendemain. C'est de cela dont la classe politique ne se rend pas compte que les Français ne veulent plus. Vous faites cela encore quelques années, et les uns et les autres, vous serez balayés par le suffrage universel. Vous l'avez été, pour un certain nombre, à Béziers ; vous le serez partout dans l'agglomération, parce que les gens n'en peuvent plus de cette façon-là, et je pense que ce n'est pas bien, je ne m'en félicite pas. Moi, je n'ai pas envie que les gens se fassent justice eux-mêmes ou qu'ils pensent que tous les hommes politiques sont des pourris. Je ne le pense pas. Je ne pense pas que tous les hommes politiques sont des vendus. Seulement, un certain nombre de comportements au jour le jour attestent, témoignent de cette pratique de la politique. Cela, il faut l'arrêter, Frédéric.

Frédéric, quand vous êtes Président, il faut prendre vos responsabilités. Vous ne les avez pas prises ces derniers jours sur un certain nombre de choix ; vous ne le découvrez pas, je vous l'ai dit, ce n'est donc pas une attaque que je vous fais maintenant à laquelle vous ne vous attendiez pas. J'espère que, dans les choix qui seront faits dans les jours et les semaines qui viennent, vous nous montrerez à tous que vous êtes capable de faire abstraction des soutiens politiques que vous avez eus à un moment. Moi, je me fiche de qui vous a soutenu à un moment donné. Ce que j'ai envie, c'est que, lorsque je discute avec vous, je discute avec un Président de l'Agglomération qui est seulement soucieux de l'Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais vous répondre parce que je n'ai pas l'habitude d'être aux ordres des uns ou des autres et d'être apprécié par un professeur qui doit me donner des leçons. Je n'ai guère de leçons à recevoir de vous ; même si je vous apprécie par votre intelligence, il n'empêche que votre interprétation n'appartient qu'à vous.

Quant à ma liberté, je suis bien tranquille de l'avoir et je le dis devant tous : si demain on me démet de l'Agglomération, cela ne me gêne absolument pas et je n'attends pas des accords pour arriver là où je suis arrivé. Alors, certes, il y a eu des discussions ; mais, Monsieur, vous avez été loin d'être exclu d'arrangements vous-même et vos collaborateurs et vous avez mené des élections. Ce que je peux vous dire, c'est que, à partir du moment où vous êtes dans un système et que vous vous êtes fait élire maire, vous faites partie de ce système. C'est pour cela un peu que je me suis présenté à l'élection pour la présidence de l'Agglomération. Cela vous plaît ou cela ne vous plaît pas, mais chacun dit ce qu'il en pense.

Alors l'indépendance, je l'ai. Ma façon de faire, je l'ai déjà produite dans ma commune. Il est certain qu'apparemment j'ai été adopté par mes concitoyens. Certes, il y a eu un vote récemment au niveau des élections municipales et je vous renverrai au résultat du vote ; je ne suis pas allé avec une Kalachnikov derrière les bulletins des urnes, mais j'avais des engagements sans compromis et c'étaient des engagements vis-à-vis de la population parce que, moi, je suis sur le terrain.

Après, vous savez, même si je suis maintenant Président de l'Agglomération, ma parole, comme l'a dit Gérard GAUTIER dans son interprétation, a toujours été libre vis-à-vis de la mandature précédente de Raymond COUDERC, j'ai dit ce que j'avais à dire et je continuerai de le dire, c'est ma liberté de faire. Par ailleurs, l'intelligence fait que l'on peut avoir des compromis à partir du moment où l'on sert le territoire, et cela ça ne me gênera pas. Après, chacun interprète cela comme il le veut.

Au niveau de l'hôpital, je me sens tranquille. Est-ce que l'on va flouer les Biterrois de mettre le Président que l'on a mis au niveau de l'hôpital, Président qui a été désigné par un

organisme interne, une triple collégialité où il y avait des élus, des personnes qualifiées et des personnels de l'hôpital ? Il y a eu une élection. Alors vous pouvez dire qu'elle a été truquée. En tout cas, il y a eu 9 voix pour M. ROMERO et 4 voix pour vous. Vous m'avez demandé d'arbitrer. Je vous ai dit « non » au niveau de l'agglomération. Alain ROMERO a travaillé pendant 4 ans sur le contrat local de santé, et pour exercer des responsabilités au niveau de l'hôpital il en a pour moi la compétence mais surtout la légitimité. Je n'ai pas dérogé à cela. Donc, le courage, je l'ai donc puisque je vous ai dit que je soutiendrai Alain ROMERO.

Sur la vice-présidence, je reconnais que je ne savais pas qu'Alain ROMERO pouvait nommer Jean-Michel DU PLAA. Mais qu'est-ce que ces désignations vont affecter au niveau de l'hôpital ? C'est là où il y a les ressentis. Est-ce que l'hôpital va moins fonctionner, est-ce que cela va mal se passer si c'est Jean-Michel DU PLAA qui a ce poste de vice-présidence ? D'ailleurs, Jean-Michel DU PLAA en a une légitimité puisqu'il n'est pas représentant en tant que conseiller communautaire délégué à l'Agglomération. Il est représentant du Conseil Général au niveau du conseil d'administration de l'hôpital. C'est donc le choix d'Alain ROMERO. Est-ce que c'est cela qui va faire dysfonctionner l'hôpital ? Moi, je ne vois pas de mal à cela parce que je n'ai pas justement ces ressentis qui peuvent dire : « oui, mais lui, il va prendre le pouvoir, etc ». Je me montre peut-être, c'est peut-être ma naïveté ou mon optimisme.

Maintenant, si je comprenais qu'Alain ROMERO et Jean-Michel DU PLAA ne servent pas l'intérêt des Biterrois à l'hôpital, je serais le premier à le dénoncer, et surtout si on me le signale et si les gens le pointent du doigt. Maintenant, il y avait cette légitimité. Je l'ai dit et n'ai pas été peureux devant les journalistes, et cela ne me gêne absolument pas de dire que, pour apaiser, on pouvait mettre le maire de Béziers. On pouvait mettre le maire de Béziers, cela ne m'aurait pas gêné. Mais est-ce que cela apportait une plus-value ? Cela apportait un geste d'apaisement certes, mais est-ce que cela pouvait amener une plus-value dans le fonctionnement de l'hôpital et dans le conseil d'administration de l'hôpital ? Je n'en suis pas sûr, d'autant plus que, dans la façon de vous présenter, d'après ce que j'ai entendu au niveau du conseil d'administration de l'hôpital, avec votre agressivité vous avez effarouché beaucoup de gens qui devaient voter ; si vous aviez été plus dans la construction et dans une approche un peu plus constructive, peut-être que vous seriez passé à la place d'Alain ROMERO, peut-être. A partir de là, si on sait mettre un peu de liant, les choses se passent beaucoup mieux. Bien sûr, quand on présente le pile ou la face, celui qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. Mais est-ce que ces désignations entraînent un dysfonctionnement au niveau de l'hôpital ?

Alors, sur les ressentis politiques, oui, bien sûr, on peut penser que cela s'est passé comme dans le système précédent selon lequel on se met là pour pouvoir prendre le pouvoir. Alors, peut-être qu'il y a eu ce système-là. Si cela a été fait dans ce sens-là, je le déplore, je peux le dire en toute liberté parce qu'on ne m'enlèvera pas ma liberté de parole. Par contre, je ne pense pas que cela fasse dysfonctionner l'hôpital parce que Jean-Michel DU PLAA est peut-être socialiste, il est peut-être minoritaire au niveau de la Ville de Béziers, il a perdu les élections, mais il n'empêche qu'il a une compétence à ce niveau-là et qu'il apporte sa pierre à l'édifice en tant que conseiller général et qu'il a participé tout le temps au niveau de l'hôpital depuis qu'il y a ce nouveau conseil d'administration et depuis la nouvelle loi 2009 H.P.S.T selon laquelle c'est le conseil d'administration de l'hôpital qui décide ; ce n'est ni le maire de Béziers, ni le président de l'Agglomération, ni une autre personne qualifiée, c'est un ensemble de personnes qui décide, et c'est cela la vraie démocratie. Après, par rapport au fait que les partis perdent le pouvoir là-dedans ou le gagnent, c'est à nous d'être assez vigilants en tant que citoyens pour dénoncer un dysfonctionnement s'il y en a un. Là, je pourrais adhérer à ce que vous dites.

Mais, après, pour le reste, Monsieur, je ne veux pas que vous soyez donneur de leçons. Vous m'avez dit que j'avais été donneur de leçons. Je vous ai dit que j'étais donneur de conseils. Par contre, si un jour on me dégage de l'Agglomération, soyez tranquille, cela ne me gêne pas, j'ai d'autres vies, j'ai un cabinet médical, j'ai une mairie qui tourne très bien et

j'ai la population qui adhère tout à fait à mes propos. J'espère que vous serez, vous tous, élus à la majorité comme j'ai été lu, pour les prochaines fois. Les arrangements, ce ne sont pas des arrangements que j'ai faits comme des messes basses ; ils ont été faits au su et au vu de tout le monde. Ma candidature, je l'ai présentée officiellement. Vous avez tous reçus cette candidature et je ne me suis pas gêné pour vous l'envoyer. Cela en a gêné certains ; ce qui fait qu'il y a eu des tergiversations. Mais je ne changerai pas ma façon de faire. Les donneurs de leçons, gardez-les pour vous. Quand vous saurez faire ce que j'ai fait sur ma commune, ce sera bien ; alors c'est peut-être présomptueux mais j'espère que nous arriverons à faire cela sur l'agglomération où tout le monde s'est réconcilié.

Dans mon équipe, il y a des gens qui sont de gauche, il y a des gens qui sont de droite, mais on en parle à l'extérieur. Ce qui nous préoccupe, ce sont les citoyens de la commune. J'espère qu'au niveau du conseil d'agglomération, politiques ou pas, vous serez prêts, dans nos projets, dans nos objectifs et dans notre feuille de route, à agir comme je l'ai fait jusqu'à maintenant. Après, si vous voulez me dégager parce que je suis dans une parole libre, vous pourrez le faire, cela ne me gêne pas, et je le fais au vu et au su de tout le monde.

Merci, Monsieur MENARD.

(Applaudissements de conseillers communautaires)

M. DU PLAA avait demandé la parole.

M. GAUTIER.- Si vous le me permettez, Président, je n'apprécie pas trop votre attitude colérique.

M. DUPIN.- Il y en a marre !

M. GAUTIER.- Attends, je croyais que nous avions la liberté de parole. Alors, au risque de vos déplaire et je sais que je vais vous déplaire, je voulais vous dire que cette élection communautaire me fait penser à un grand moment de l'histoire de France, au temps des guerres de religions, au temps où le roi de Navarre, pour devenir Henri IV, roi de France, a dit : « Paris vaut bien une messe ». Vous, Monsieur le Président, j'ai l'outrecuidance ou l'audace de vous faire dire : « L'agglomération vaut bien une piscine à Sauvian ». Alors je sais que cela ne vous plaît pas, bien sûr, car ceci aidant cela vous a permis, Monsieur le Président, qu'une large majorité se rallie à votre panache blanc.

Alors je me suis interrogé quand même, on peut s'interroger puisqu'aujourd'hui c'est le moment de se faire des compliments. Faisons-nous-les. Je me suis interrogé sur ce changement de cap quand même et sur votre vision de l'intérêt général, Monsieur le Président, et je regrette de vous avoir dans le dos, sinon j'aurais aimé vous regarder en face pour vous le dire...

M. LE PRÉSIDENT.- Si vous voulez, je vais me mettre en face de vous.

M. GAUTIER.- Non, ce n'est pas la peine, cela ne me gêne pas. L'intérêt général du territoire que vous défendiez brillamment...

M. LE PRÉSIDENT.- C'était Raymond COUDERC que vous défendiez et que vous avez critiqué tout à l'heure.

M. GAUTIER.- Tout à fait... C'était le 17 mars 2014, ce n'est pas vieux. Le 17 mars 2014, il y a tout juste trois mois...

M. LE PRÉSIDENT.- Gérard GAUTIER, vous êtes toujours donneur de leçons.

M. GAUTIER.- Tout fait... Le débat, le 17 mars, je le dis pour les nouveaux, il fut houleux, et vos propositions semblaient inflexibles et surtout sincères. Alors, Monsieur le Président, il

semblerait aujourd'hui que vos positions aient changé : plus besoin de piscine devant le lycée de Sérignan. Je prends les termes que vous avez employés : « la piscine de Sauvian n'est plus un aménagement incohérent, les raisonnements irresponsables du maire de Sauvian ne sont plus irresponsables... »

M. LE PRÉSIDENT.- Ecoutez, nous allons résumer cela très facilement, mais je peux vous répondre déjà directement.

M. GAUTIER.- Mais je voulais finir mon explication.

M. LE PRÉSIDENT.- Quand j'ai été élu président, j'ai dit que je ne reniais rien de ce que j'avais dit sur la piscine de Sauvian, puisqu'on m'avait interrogé là-dessus, sur mes prises de position. Maintenant, en tant que président d'Agglomération, je dois reprendre une feuille de route qui a été établie, et dans la feuille de route qui avait été établie il y a la piscine du Sud qui a été votée à Sauvian par vous-même d'ailleurs...

M. GAUTIER.- Oui, tout à fait.

M. LE PRÉSIDENT.- Et vous êtes le premier à trouver qu'elle est bizarre maintenant à Sauvian ; si quelqu'un change bien d'idée, c'est bien vous, on a l'habitude de vos positions de girouette.

M. GAUTIER.- Oui, parlons-en de positions de girouette...

M. LE PRÉSIDENT.- Il est vrai que vous avez une ouverture qui est totale. Mais ce que je peux dire, c'est qu'au prochain débat communautaire nous allons reprendre une rétrospective et une prospective ; moi, je ne m'y opposerai pas puisque, vous-même, vous l'avez voté et moi je m'y suis opposé, mais justement dans la clarté j'irai jusqu'au bout de mon rôle de président.

Après, si, vous, vous êtes contre la piscine à Sauvian puisque vous aviez voté pour et que vous ayez changé d'avis, à ce moment-là vous pourrez vous exprimer. Nous serons sur un débat prospectif et nous serons sur une prospective en fonction des finances qu'il y aura. Mais sur la piscine, ne vous tracassez pas, je sais me positionner et je sais dire ce que j'ai à dire. Je ne pense pas que ce soit le moment de le faire puisqu'il y a d'autres personnes qui doivent intervenir.

M. GAUTIER.- Je comprends que cela puisse vous gêner.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez largement pris la parole sur tous les dossiers en étant le sage. Il est vrai que cela fait le 5^{ème} mandat que vous avez...

M. GAUTIER.- Le 6^{ème}.

M. LE PRÉSIDENT.- Le 6^{ème} mandat. Cela prouve que vous avez su flotter et surfer dans la politique. En tout cas, vous avez fait deux émissions radio sur Radio Peinard Skyrock en vous donnant l'image du grand sage de la politique. Ecoutez, nous considérerons cela au moment des débats, au moment de la prospective de nos projets. Moi, je soutiendrai ce que j'ai dit, je ne changerai pas d'avis. Par contre, sur les erreurs d'aménagement de territoire que vous avez cautionnées à l'époque, je saurai dire ce que j'avais à dire et ce que j'avais dit à l'époque.

Je crois que M. RESPLANDY devait intervenir.

M. RESPLANDY.- Je suis un peu affligé de cette espèce de lavage de linge sale en famille. Je suis affligé parce que la vraie problématique n'est pas là. La vraie problématique, c'est la

responsabilité commune de l'ensemble du territoire. Les maires et les équipes municipales se sont fait élire sans parler ou tellement peu de projets de territoire. Or il y a eu une réforme entre temps dont personne n'a vraiment pris conscience. Le vrai pouvoir de l'Agglomération, il n'est pas derrière moi, il est devant moi. C'est cette assemblée. Ce n'est pas le Conseil des Maires ou la Chambres de Lords ou je ne sais pas quoi qui gouverne aujourd'hui et gouvernera le territoire. C'est cette assemblée, et cette assemblée a été lue par des citoyens. C'est pour cela que je trouve logique qu'il se constitue des groupes puisque ces citoyens qui sont devant nous et qui ont été élus doivent se mettre en groupes, comme dans toute démocratie du monde, pour savoir s'ils pensent tous la même chose ou à peu près sur un projet de territoire qui doit être discuté.

Où est le projet de territoire aujourd'hui ? On se distribue les postes à l'hôpital et partout, on dit « on aurait dû être là », mais aujourd'hui le projet de territoire est à construire. Donc construisons ce projet de territoire. Ceux qui seront contre seront d'un côté, ceux qui seront pour seront de l'autre, et à ce moment-là nous pourrons nous compter.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur DU PLAA, vous avez la parole.

M. DU PLAA.- Je ne sais pas si le Député voulait montrer sa volonté d'apaisement, mais en tout cas le résultat est là par le débat qu'il a provoqué.

Moi, je voudrais dire plusieurs choses. Sur la question des groupes politiques, c'est une évolution, nous l'avons tous connue dans les conseils municipaux. Vous vous rappelez, avant 1983, la liste qui arrivait en tête avait la totalité des sièges et les autres listes n'avaient pas d'élus. En 1983, dans le cadre des lois de décentralisation, on a introduit un peu de proportionnelle pour que les différentes listes, avec des seuils de nombre d'électeurs, etc, puissent être représentées. Reprenez les débats de l'époque, cela a provoqué un tollé, on a dit : « on va introduire la politique dans les conseils municipaux, c'est la fin du consensus communal ». Personne n'a remis en cause cette évolution au gré des alternances, et aujourd'hui dans les municipalités il y a des groupes UMP, socialiste, radicaux, front national, divers gauche, société civile, etc. Cela fait partie de la vie municipale.

Aujourd'hui, la loi a changé pour les agglomérations. Jusqu'à présent, c'étaient les conseils municipaux qui désignaient les représentants, on siégeait donc au titre de sa commune, on ne siégeait pas au titre d'une formation politique. Maintenant, nous avons un système qui est un peu bâtard où on élit les conseillers communautaires – ce sont les électeurs qui les élisent – mais dans le cadre du bulletin de vote de la liste de chaque commune. Résultat, on n'a pas parlé du projet de l'agglomération dans aucune ville de France parce qu'on a parlé des élections municipales. Il est probable que, d'ici les prochaines élections, en 2020, on élira le président de l'agglomération au suffrage universel direct ; il présentera un projet pour l'agglomération et on se déterminera par rapport à cela, et ce sera une suite logique dans un approfondissement de la démocratie que nous avons connu auparavant dans les communes. A partir de là, qu'il y ait des groupes politiques dans une assemblée, cela n'empêche pas l'assemblée de fonctionner. Je pense au contraire qu'il est normal que les électeurs aient aussi des représentants pour les représenter, même s'ils n'ont pas la majorité.

Deuxième point. J'ai bien compris que les questions de culture, de politique de la ville et même d'hôpital étaient particulièrement ciblées. Mais, alors, là, moi je voudrais quand même revenir à un principe simple. Il n'y a pas, dans la loi, de tutelle d'une collectivité sur l'autre et d'un établissement sur l'autre. L'hôpital, c'est un établissement public autonome, qui a un conseil de surveillance de 15 membres où l'Agglomération a 2 représentants, et ce n'est pas au Conseil d'agglomération qu'on règle les problèmes de l'hôpital, j'en suis désolé, c'est dans le cadre de l'hôpital et de ses instances que cela se règle.

Alors moi je voudrais dire juste une chose puisqu'apparemment cette malheureuse désignation défraie la chronique et préoccupe beaucoup de monde. Moi, je représente le Conseil Général de l'Hérault au conseil d'administration de l'hôpital ; avant moi, c'était Eliane BAUDUIN ; avant Eliane BAUDUIN, c'était Jules FAIGT ; avant Jules FAIGT, c'était Guy

BOUSQUET ; avant, je ne sais pas qui, je ne suis pas allé vérifier. Mais le Conseil Général a toujours été là. Depuis quelques années, nous avons des raisons particulières d'y être parce que le Conseil Général a une responsabilité qui est celle de la coordination des politiques sociales et tout particulièrement en direction des personnes âgées, et quand on voit ce qu'était l'hôpital de Béziers pour les personnes âgées avec un asile qui datait pratiquement de Saint Louis, où les gens vivaient dans des salles communes dans des conditions abominables, qui soulevaient le cœur et Raymond COUDERC l'a dit plusieurs fois, Georges FONTES aussi, moi je me félicite que le Département de l'Hérault ait su mobiliser les moyens pour contribuer à ce que nous ayons maintenant des services convenables pour à la fois l'établissement de retraite et pour l'unité de longs séjours. Cela coûte cher, cela coûte cher aux contribuables de l'Hérault. Mais ceci dit, ce que je ne comprends pas, c'est que nous ne soyons pas capables de travailler ensemble, la Ville, l'Agglomération et le Département. Nous sommes sur un territoire où il y a beaucoup de difficultés sociales, beaucoup de personnes qui ont de grandes difficultés à vivre, et en particulier les personnes âgées. Pourquoi intervenons-nous à l'hôpital ? Parce qu'il y a 75 % des résidents, personnes âgées, à l'hôpital qui ne peuvent séjourner là qu'avec l'aide sociale. Alors on peut créer des maisons de retraite médicalisées, privées par dérogation ministérielle avec des prix de séjour qui excluent les habitants de ce territoire et qui ne sont pas admis à l'aide sociale du fait de leur coût. Mais la collectivité a aussi une responsabilité par rapport à cela. Pour nous, c'est un enjeu très important. C'est pourquoi, moi, je suis tout à fait dans mon rôle de travailler avec l'hôpital.

Au niveau du Département de l'Hérault, je regardais cela rapidement, nous y avons investi plus de 6 millions et demi d'euros l'an passé. C'est de notre responsabilité. C'est l'argent de la solidarité départementale, et je ne vois pas en quoi cela concerne la Ville ou l'Agglomération. C'est ce que la loi nous confie et c'est notre responsabilité de faire en sorte que cela fonctionne ainsi. Je pense qu'il vaudrait mieux que ce débat reste dans le cadre de l'hôpital.

Maintenant, si j'ai bien compris, si notre Député voulait à tout prix que le Maire de Béziers demeurât président du conseil de surveillance de l'hôpital qui n'est plus, et de loin, ce qu'était avant le conseil d'administration, il aurait suffi que vous ne votiez pas la loi H.P.S.T. de Mme BACHELOT qui a retiré la présidence de droit au maire de la ville. Il aurait suffi que vous présentiez un amendement pour dire que vous n'étiez pas d'accord. Or vous avez voté cette loi, et en votant cette loi vous avez dépouillé les maires de la présidence du conseil de surveillance. Auparavant, le maire était le président de droit ; maintenant, la Ville a 2 représentants sur 15, et donc forcément les conditions ont changé. Alors se faire son petit numéro sur ce sujet ne me paraît franchement pas terrible de votre part, surtout que, et comme parlementaire et comme médecin, vous êtes censé quand même connaître la loi.

Voilà, moi, tout ce que je voulais dire à ce sujet. Mais, vraiment, nous avons tous échangé pendant la campagne des élections municipales à Béziers et dans nos communes respectives sur le fait que nous avons une situation difficile ici ; nous avons un niveau de pauvreté plus élevé qu'ailleurs, nous avons beaucoup de difficultés et nous avons un niveau de chômage important. Moi, il me semble que cela devrait être notre priorité commune de faire face à ces difficultés. Alors, évidemment, nous ne sommes pas forcément d'accord sur les solutions ; certains préféreront privilégier tel aspect plutôt que tel autre, mais faire de la politique c'est aussi discuter, trouver des compromis dans le sens de l'intérêt général. Quand on voit que Béziers est la 4^{ème} ville de France pour le niveau de pauvreté avec 33 % des habitants vivant sous le seuil de pauvreté, il me semble que ceci devrait nous interpeller et nous amener à travailler ensemble, quelles que soient les responsabilités que nous exerçons dans la majorité et dans l'opposition ou à d'autres niveaux de responsabilité dans d'autres collectivités. En tout cas, moi, c'est toujours comme cela que j'ai compris le sens de notre action, et là-dessus il me semble que nous pourrions nous retrouver d'accord parce que c'est notre responsabilité commune par rapport aux électeurs qui ont voté alors plus pour les uns et moins pour les autres, mais qui ont aussi voté pour nous. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'autres interventions. Nous nous sommes dit les choses. Cela fait partie des débats et de la respiration démocratique. Il y en a qui n'ont pas tenu jusqu'au bout, ce n'est pas grave.

M. ANGELI.- La majorité biterroise est restée ici jusqu'au bout.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est très bien que vous restiez jusqu'au bout. Cela n'a pas toujours été le cas, mais c'est très bien en tout cas.
Merci à vous. Au revoir.

(La séance est levée à 21 h 05)
